

PAR COURRIEL

Le 27 mai 2026

DEMANDEUR

N/Réf. : 202605-38

Objet : Demande d'accès à l'information

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 15 mai 2026.

La recherche a permis de repérer des documents concernant votre demande qui vous sont accessibles. Vous remarquerez que nous avons soustrait des renseignements, comme le permet l'article 14 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1). En effet, nous avons retranché les renseignements confidentiels au sens des articles 53 et 54 de cette loi.

Il y a également des droits exclusifs d'exploration qui couvrent le territoire de votre demande. L'information relative à ces droits est publique dans Gestim (système sur la gestion des titres miniers). Vous pourrez obtenir cette information à l'aide du guide d'utilisation ci-joint. Pour toute question concernant la consultation dans GESTIM, vous pouvez joindre le Centre de services des mines aux coordonnées suivantes :

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Téléphone : 418 627-6278 (région de la Capitale-Nationale)

1 800 363-7233 (sans frais au Canada)

services.mines@mrfn.gouv.qc.ca

Finalement, nous avons également joint un guide pour importer des fichiers de formes dans Gestim, ce qui vous permettra de visualiser les limites des ATI projetés sur la carte interactive de Gestim.

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Matilde Thérroux-Lemay

p. j. : 3

DEMANDE D'AUTORISATION POUR TRAVAUX D'EXPLORATION À IMPACTS (ATI)

SECTION 1 IDENTIFICATION

Voir instructions Section A

1.1 REQUÉRANT (personne physique)

Nom		Prénom		N° d'intervenant	
Lynch		Terry			
Adresse (numéro, rue, route rurale ou case postale)			App.	Ville, village ou municipalité	
82 Richmond Street East, Suite 202				Toronto	
Province	Pays	Code postal	Téléphone (domicile)	Téléphone (bureau)	Poste
Ontario	Canada	M5C 1P1		(647) 448-8044	
Télécopieur		Adresse de courrier électronique			
		art. 53-54			

1.2 DEMANDEUR (titulaire de claims)

<input checked="" type="checkbox"/> ENTREPRISE	Nom de l'entreprise		N° matricule (NEQ)	N° d'intervenant	%
	Corporation Lithium Eléments Critiques		1164063159	100278	100
ou	Nom		Prénom	Date de naissance	N° d'intervenant
<input type="checkbox"/> PARTICULIER					
Adresse (numéro, rue, route rurale ou case postale)			App.	Ville, village ou municipalité	
80 boul. de la Seigneurie O, bureau 201				Blainville	
Province	Pays	Code postal	Téléphone (domicile)	Téléphone (bureau)	Poste
Québec	Canada	J7C 5M3		(514) 904-1496	
Télécopieur		Adresse de courrier électronique			
(514) 904-1597		jslavallee@cecorp.ca			

S'IL Y A PLUS D'UN TITULAIRE, ANNEXER UNE LISTE AVEC TOUS LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS À LA SECTION 1.2

1.3 ADRESSE DE CORRESPONDANCE (si différente de celle du titulaire)

Adresse (numéro, rue, route rurale ou case postale)			App.	Ville, village ou municipalité	
82 Richmond Street East, Suite 202				Toronto	
Province	Pays	Code postal	Téléphone (domicile)	Téléphone (bureau)	Poste
ON	CANADA	M5C 1P1		(647) 448-8044	
Télécopieur		Adresse de courrier électronique			
		art. 53-54			

SECTION 2 LOCALISATION DU TERRAIN VISÉ

Voir instructions Section B

Nom du projet d'exploration (facultatif)

Projet d'exploration Nisk

SECTION 3 DESCRIPTION DES TRAVAUX

Voir instructions Section C

Nature des travaux	Claim(s) visé(s)	Période de réalisation	Nombre de sites	Volume total visé
<input type="checkbox"/> Excavation en terrain meuble		Date de début Date de fin		

Nature de travaux	Claim(s) visé(s)	Période de réalisation	Nombre de sites	Superficie totale visée
<input type="checkbox"/> Décapage de roc		Date de début Date de fin		

Nature de travaux	Claim(s) visé(s)	Période de réalisation	Types de sondage	Nombre projeté
<input checked="" type="checkbox"/> Sondage réalisé en terrain meuble et dans le roc	1133875 1133873 1134009 à 19 2001147 2001150 101664 2107891 2003204 à 05 2045658 2045661 à 63 2135591 à 92	Date de début 01/06/24 Date de fin 31/12/25	<input checked="" type="checkbox"/> Forage au diamant	Nombre : 200
		Date de début Date de fin	<input type="checkbox"/> Forage à circulation inversée	Nombre :
		Date de début Date de fin	<input type="checkbox"/> Forage à percussion	Nombre :
		Date de début Date de fin	<input type="checkbox"/> Forage sonique	Nombre :

Nature des travaux	Claim(s) visé(s)	Période de réalisation
<input type="checkbox"/> Levés géophysiques sismiques de réfraction		Date de début Date de fin

Nature des travaux	Claim(s) visé(s)	Période de réalisation	Description des paramètres
<input type="checkbox"/> Travaux effectués avec une pompe hydraulique à des fins d'orpillage		Date de début Date de fin	Débit d'eau de la pompe: m ³ /h Diamètre de la crépine de la pompe : cm Superficie couverte : m ²

Nature des travaux	Claim(s) visé(s)	Période de réalisation	Description de l'activité
<input type="checkbox"/> Échantillonnage en vrac		Date de début Date de fin	<p>A- Substance(s) à échantillonner</p> <p>B- Méthode de prélèvement</p> <p><input type="checkbox"/> Prélèvement en surface</p> <p><input type="checkbox"/> Explosif</p> <p><input type="checkbox"/> Machinerie utilisant la force hydraulique</p> <p><input type="checkbox"/> Prélèvement dans une aire d'accumulation</p> <p><input type="checkbox"/> Prélèvement souterrain</p> <p>C- Superficie visée</p> <p>D- Objectif de l'échantillonnage</p> <p>E- Quantité à prélever (tonnes métriques)</p>

SECTION 4 DESCRIPTION SOMMAIRE DES MESURES DE RESTAURATION*

Voir instructions Section D

* (Dans le cas où la quantité de l'échantillonnage serait inférieure à 500 tm)

Ne s'applique pas

SECTION 5 DESCRIPTION DE LA MÉTHODE DE RÉALISATION DES TRAVAUX

Voir instructions Section E

Pour le forage, la foreuse sera amenée sur les sites par bulldozer via des sentiers pré-existant ou nouveaux sentiers délimités par le permis d'intervention. Pour les endroits moins accessibles, la foreuse sera mobilisée sur les lieux par hélicoptère. Un pad de 20m X 20m sera aménagé pour chaque trou. L'approvisionnement en eau se fera à partir d'une source locale (lac ou trou de forage à proximité) par une ligne à eau jusqu'au sites de forage. Les coupures de forages seront ensuite contenues dans des dépressions naturelles près du site. Le contracteur (compagnie de forage) est certifié "ecologo" et n'utilise que des produits biodégradable. Une fois le trou de forage complété, le site est nettoyé et inspecté. Le casing est laissé en place et un cap métallique placé sur l'ouverture du trou.

SECTION 6 AUTRES DROITS, PERMIS OU AUTORISATIONS

Voir instructions Section F

Est-ce que ces travaux d'exploration à impacts font l'objet d'une demande en cours d'autres droits, permis ou autorisations en vertu de la Loi sur les mines ou d'autres lois du Québec ?

Oui* Non

*Si oui, précisez :

Permis d'intervention d'activités minières

SECTION 7 DOCUMENTATION À JOINDRE

Voir instructions Section G

- Une copie certifiée de la résolution du conseil d'administration ou du règlement interne.
- Le rapport des échanges avec les municipalités locales et les communautés autochtones, le cas échéant, qui indique notamment les questions, les demandes et les commentaires soumis ainsi que les réponses du titulaire.
- Document complémentaire pour l'échantillonnage en vrac de 500 tm et plus (voir les instructions dans la section F).
- L'information relative à l'emplacement géométrique et aux attributs des entités géographiques (fichiers de forme) permettant de délimiter **la ou les zones d'intérêt** où seront réalisés les travaux;
- Le cas échéant, copie de l'autorisation environnementale en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ou de la demande en cours (facultatif).

SECTION 8 DÉCLARATION DU RESPONSABLE

Voir instructions Section H

Je déclare que tous les renseignements fournis sur le formulaire et dans les documents annexés sont exacts et complets.

Requérant (signataire) est un mandataire Oui Non

Date : 22-04-2024

Signature : _____ original signé _____

Nom du signataire (lettres moulées) : TERRY LYNCH _____

Veillez transmettre ce formulaire ainsi que les documents exigés :

Par courriel :
ati@mrnf.gouv.qc.ca

Nous joindre :
Téléphone : 418 627-6292
sans frais : 1 800 363-7233
services.mines@mrnf.gouv.qc.ca

INSTRUCTIONS

A. Section 1 – IDENTIFICATION

Dans cette section, il est demandé de fournir les renseignements généraux sur le requérant, soit la personne physique qui présente la demande, et sur le demandeur, soit le titulaire du ou des claims concernés par la demande, qu'il s'agisse d'une personne morale (entreprise) ou physique (particulier).

Le numéro d'intervenant est celui accordé lors de l'enregistrement de la personne en tant qu'intervenant dans le système informatique du registre minier.

Dans le cas où il s'agirait d'un seul titulaire, le pourcentage doit être à 100 %. Cependant, s'il y a plus d'un titulaire, il faut annexer une liste avec tous les renseignements demandés à la Section 1.2, entre autres le pourcentage de chacun des titulaires.

Dans le cas où le demandeur serait une personne morale, le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) est nécessaire. Une copie certifiée de la résolution ou du règlement interne autorisant le requérant à faire la présente demande au nom du demandeur est également requise.

Dans le cas où le demandeur serait une personne physique, si le requérant et le demandeur sont une seule et même personne, les sous-sections 1.1 et 1.2 doivent tout de même être remplies. Si le requérant et le demandeur sont deux personnes différentes, une résolution autorisant le requérant à présenter la demande au nom du demandeur est requise.

B. Section 2 – LOCALISATION DU TERRAIN VISÉ

Cette section couvre les renseignements à fournir quant à la localisation du projet. C'est à cet endroit qu'il faut inscrire le nom du projet d'exploration ou son nom usuel.

C. Section 3 – DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette section couvre les renseignements importants concernant le ou les travaux d'exploration à impacts faisant l'objet de la demande d'autorisation.

Il est donc demandé de cocher le ou les travaux d'exploration à impacts faisant l'objet de la demande et de compléter l'information y étant associée (les claims visés et la période de réalisation) ainsi que l'information précise selon la nature de l'activité projetée.

D. Section 4 – DESCRIPTION SOMMAIRE DES MESURES DE RESTAURATION

Cette section ne vise que les travaux d'échantillonnage en vrac de moins de 500 tm. Elle doit contenir l'information relative aux mesures de restauration qui seront prises afin de remettre en état le site à la fin des travaux d'échantillonnage projetés. Elle doit également contenir un résumé des moyens qui seraient déployés pour sécuriser le site d'exploration durant les travaux et une fois les travaux terminés.

E. Section 5 – DESCRIPTION DE LA MÉTHODE DE RÉALISATION DES TRAVAUX

Cette section doit contenir un descriptif des méthodes de réalisation de chacun des travaux d'exploration à impacts faisant l'objet de la présente demande.

F. Section 6 – AUTRES DROITS PERMIS OU AUTORISATION

Dans le cas où les travaux d'exploration à impacts projetés requerraient des droits, des permis ou des autorisations autres que l'autorisation de travaux d'exploration à impacts, veuillez mentionner les demandes en cours de ces droits, permis et autorisations dans cette section.

Ces droits, ces permis et ces autorisations pourraient être exigés en vertu d'une loi du Québec autre que la Loi sur les mines.

P. ex. : Loi sur la qualité de l'environnement, Loi sur les terres du domaine de l'État ou la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

G. Section 7 – DOCUMENTATION À JOINDRE

Les documents à joindre à la demande d'autorisation de travaux d'exploration à impacts sont les suivants :

✓ **Une copie certifiée de la résolution du conseil d'administration ou du règlement interne**

Lorsque le demandeur est une personne morale (entreprise, société), il doit fournir une copie certifiée de la résolution du conseil d'administration ou du règlement interne autorisant la personne qui présente la demande à le faire au nom du demandeur (titulaire de claims faisant l'objet de la demande);

✓ **Le rapport des échanges avec les municipalités locales et les communautés autochtones, le cas échéant**

Ce rapport doit, entre autres, indiquer les questions, les demandes et les commentaires soumis ainsi que les réponses du titulaire. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le Guide du promoteur pour une autorisation de travaux d'exploration à impacts;

✓ **Emplacement géométrique**

L'information relative à l'emplacement géométrique et aux attributs des entités géographiques (fichiers de forme) permettant de délimiter la zone d'intérêt où seront réalisés les travaux;

✓ **Document complémentaire pour l'échantillonnage en vrac de 500 tm et plus**

Ce document n'est requis que lorsque la demande concerne des travaux d'échantillonnage en vrac de 500 tm et plus.

Le document complémentaire à la demande doit comprendre l'information suivante :

- **La description du projet** : Cette section doit décrire le milieu où se situe le projet d'exploration et mettre en contexte l'avancement de celui-ci. Il est aussi important que les particularités environnementales ou sociales du milieu soient brièvement mentionnées. La préparation du site doit être décrite et la planification des travaux doit être détaillée. La méthode de prélèvement et les équipements nécessaires à la prise d'échantillons doivent également être décrits. Dans le cas de travaux souterrains, les dimensions des galeries planifiées et des chantiers, le cas échéant, doivent être indiquées. L'échéancier de l'ensemble des travaux, des périodes anticipées de dynamitage, le cas échéant, et de transport devrait être présenté exhaustivement.
- **La description des travaux préparatoires qui ont été réalisés** : Cette section doit mentionner les travaux d'exploration effectués récemment sur le projet d'exploration, et, plus précisément, dans le secteur où est demandée l'autorisation de prélever un échantillon en vrac. Elle doit également présenter un résumé des résultats de ces différentes campagnes ou divers travaux. Les travaux récents qui ont été réalisés doivent aussi permettre de bien anticiper la nature du minerai à extraire, tel que sa composition chimique. La teneur attendue du ou des secteurs à échantillonner doit être citée clairement.
- **L'estimation des ressources et des réserves** : Cette section doit présenter la dernière estimation des ressources minérales de la propriété et, si elles ont été établies, les réserves minérales. Joindre le dernier rapport technique publié pour la propriété, lorsque disponible. Dans le cas où une évaluation des ressources minérales n'aurait pas encore été effectuée, il est important d'en faire mention.
- **L'objectif de l'échantillonnage** : Cette section doit présenter les raisons justifiant la prise d'un échantillon en vrac de 500 tm et plus, l'endroit choisi et le tonnage à extraire. Elle doit également préciser comment l'échantillonnage en vrac s'insère dans la logique de mise en valeur du projet d'exploration ou le développement du projet minier et comment se fera la prise en compte des résultats de l'échantillonnage en vrac.
- **Sommaire des mesures de restauration** : Cette section doit contenir l'information relative aux mesures de restauration qui seront prises afin de remettre en état le site à la fin des travaux d'échantillonnage projetés. Elle doit également contenir un résumé des moyens qui seraient déployés pour sécuriser le site d'exploration durant les travaux et une fois les travaux terminés. Enfin, elle doit faire état du dépôt du plan de réaménagement et de restauration selon les seuils indiqués à l'article 108 du *Règlement sur les mines*.
- **Usinage** : Dans cette section, le requérant doit faire part, le cas échéant, de son intention de construire ou non une usine pilote ou de démonstration. Sinon, il doit fournir une copie du contrat d'usinage ou de la lettre d'intention d'usinage. Cette section doit mentionner également le lieu d'usinage. Le procédé d'usinage prévu doit être décrit ainsi que le taux de récupération anticipé.
- **Aménagement sur le site** : Dans le cas où le titulaire de claim aurait l'intention d'installer des aménagements sur le site, il doit les mentionner dans cette section. À titre d'exemple, ces installations sont entre autres une halde à stériles, une rampe d'accès, un puits, une aire d'entreposage, etc.
- **Déboisement** : Dans cette section le requérant doit mentionner si un déboisement est nécessaire et si un chemin d'accès doit être aménagé ou construit.

✓ **Autre autorisation obtenue d'un autre ministère**

Lorsque disponible, une copie de l'autorisation environnementale en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ou de la demande en cours. Il s'agit d'un document facultatif.

H. Section 8 – DÉCLARATION DU RESPONSABLE

En cochant la case appropriée, le signataire atteste l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande ainsi que des documents joints.

Québec, le 1^{er} mai 2024

Monsieur Terry Lynch
Power Nickel inc.
82 Richmond Street East, Suite 202,
Toronto, Ontario, M5C 1P1
Courriel : [art. 53-54](#)

Objet : Autorisation pour travaux d'exploration à impacts ATI-65
Projet : Projet d'exploration Nisk
Nature des travaux : Forage au diamant
N/Réf. Requête 52

Monsieur,

Nous avons reçu votre demande d'autorisation pour travaux d'exploration à impacts.

Conformément à l'article 69 de la Loi sur les mines (RLRQ, chapitre M-13.1) et en vertu des pouvoirs qui me sont délégués par l'arrêté ministériel 2009-006 du 20 février 2009, publié à la *Gazette officielle du Québec* le 11 mars 2009, j'autorise Corporation Lithium Éléments Critiques (int. 100278) à procéder aux travaux de forage au diamant localisés à l'intérieur du feuillet SNRC 32012 et délimités par le polygone 403732832 de la zone d'intérêt révisée dans le fichier de forme ci-joint.

Nous vous précisons que l'autorisation pour travaux à impacts entre en vigueur dans la Loi sur les mines le 6 mai 2024. Cependant, vous pouvez débuter les travaux avant cette date et les poursuivre après le 6 mai, compte tenu de la délivrance de l'autorisation pour les travaux d'exploration à impacts demandés. L'autorisation pour travaux d'exploration à impacts est valide pour une période de deux ans, jusqu'au 5 mai 2026. Si la date de réalisation des travaux est modifiée à l'intérieur de la période de validité de la présente autorisation, veuillez en informer la communauté autochtone et la municipalité visée.

Ces travaux pourront être réalisés en respect des conditions suivantes :

1. Mettre en place les mesures de sécurité appropriées, définies par règlement, suivant la cessation des activités, le cas échéant.

2. Enlever du terrain, qui fait l'objet des travaux à impacts, tous les biens du titulaire de claim ou de la firme de service qui a réalisé les travaux.
3. Respecter votre engagement de ne faire aucuns travaux à impacts pendant la saison de chasse du 15 septembre au 15 octobre 2024.

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements ou des précisions additionnelles sur votre dossier, nous vous prions de communiquer avec M. Charles Gaumond à l'adresse : ati@mrnf.gouv.qc.ca.

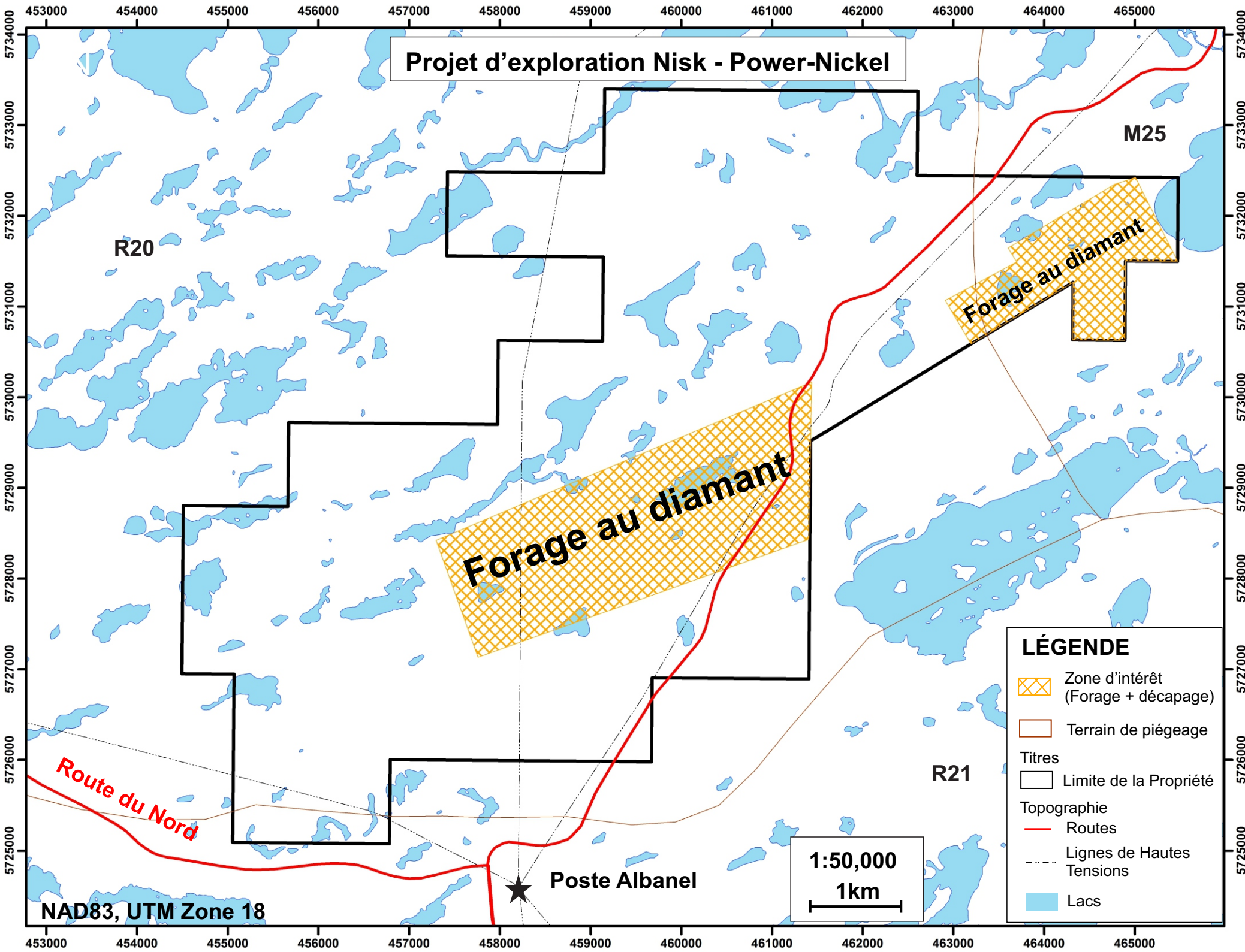
Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le directeur du développement
et du contrôle de l'activité minière,

original signé

Roçh Gaudreau

- c. c. Corporation Lithium Éléments Critiques
M^{me} Patricia Hébert, directrice régionale du Nord-du-Québec, ministère des Ressources naturelles et des Forêts
M^{me} Mandy Gull Masty, présidente, Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et Gouvernement de la nation crie
M^{me} Nadia Saganash



DEMANDE D'AUTORISATION POUR TRAVAUX D'EXPLORATION À IMPACTS (ATI)

SECTION 1 IDENTIFICATION

Voir instructions Section A

1.1 REQUÉRANT (personne physique)

Nom		Prénom		N° d'intervenant	
Gallardo Valade		Alex		94626	
Adresse (numéro, rue, route rurale ou case postale)			App.	Ville, village ou municipalité	
1111 West Georgia St			1570	Vancouver	
Province	Pays	Code postal	Téléphone (domicile)	Téléphone (bureau)	Poste
BC	Canada	V6E 4M3	art. 53-54		
Télécopieur		Adresse de courrier électronique			
		alex@kenorlandminerals.com			

1.2 DEMANDEUR (titulaire de claims)

<input checked="" type="checkbox"/> ENTREPRISE	Nom de l'entreprise		N° matricule (NEQ)	N° d'intervenant	%
	Li-Ft Power Ltd.		1176705532	101316	100
ou	Nom		Prénom	Date de naissance	N° d'intervenant
<input type="checkbox"/> PARTICULIER					
Adresse (numéro, rue, route rurale ou case postale)			App.	Ville, village ou municipalité	
1030 West Georgia St.			1218	Vancouver	
Province	Pays	Code postal	Téléphone (domicile)	Téléphone (bureau)	Poste
BC	Canada	V6E 2Y3		(604) 609-6185	
Télécopieur		Adresse de courrier électronique			
		tenure@li-ft.com			

S'IL Y A PLUS D'UN TITULAIRE, ANNEXER UNE LISTE AVEC TOUS LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS À LA SECTION 1.2

1.3 ADRESSE DE CORRESPONDANCE (si différente de celle du titulaire)

Adresse (numéro, rue, route rurale ou case postale)			App.	Ville, village ou municipalité	
Province	Pays	Code postal	Téléphone (domicile)	Téléphone (bureau)	Poste
Télécopieur		Adresse de courrier électronique			

SECTION 2 LOCALISATION DU TERRAIN VISÉ

Voir instructions Section B

Nom du projet d'exploration (facultatif)

Rupert

SECTION 3 DESCRIPTION DES TRAVAUX

Voir instructions Section C

Nature des travaux	Claim(s) visé(s)	Période de réalisation	Nombre de sites	Volume total visé
<input type="checkbox"/> Excavation en terrain meuble		Date de début		
		Date de fin		

Nature de travaux	Claim(s) visé(s)	Période de réalisation	Nombre de sites	Superficie totale visée
<input type="checkbox"/> Décapage de roc		Date de début		
		Date de fin		

Nature de travaux	Claim(s) visé(s)	Période de réalisation	Types de sondage	Nombre projeté		
<input checked="" type="checkbox"/> Sondage réalisé en terrain meuble et dans le roc	2529727, 2529728, 2529729, 2529730, 2529731, 2529756	Date de début 2024-07-24	<input checked="" type="checkbox"/> Forage au diamant	Nombre : 2000		
		Date de fin 2026-07-01				
		Date de début			<input type="checkbox"/> Forage à circulation inversée	Nombre :
		Date de fin			<input type="checkbox"/> Forage à percussion	Nombre :
		Date de début			<input type="checkbox"/> Forage sonique	Nombre :
		Date de début	<input type="checkbox"/> Autre type	Nombre :		
		Date de fin	Spécifiez :			

Nature des travaux	Claim(s) visé(s)	Période de réalisation
<input type="checkbox"/> Levés géophysiques sismiques de réfraction		Date de début
		Date de fin

Nature des travaux	Claim(s) visé(s)	Période de réalisation	Description des paramètres
<input type="checkbox"/> Travaux effectués avec une pompe hydraulique à des fins d'orpaillage		Date de début	Débit d'eau de la pompe: m ³ /h
		Date de fin	Diamètre de la crépine de la pompe : cm
			Superficie couverte : m ²

Nature des travaux	Claim(s) visé(s)	Période de réalisation	Description de l'activité
<input type="checkbox"/> Échantillonnage en vrac		Date de début	<p>A- Substance(s) à échantillonner</p> <p>B- Méthode de prélèvement</p> <input type="checkbox"/> Prélèvement en surface <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Explosif <input type="checkbox"/> Machinerie utilisant la force hydraulique <input type="checkbox"/> Prélèvement dans une aire d'accumulation <input type="checkbox"/> Prélèvement souterrain
		Date de fin	
			<p>C- Superficie visée</p> <p>D- Objectif de l'échantillonnage</p> <p>E- Quantité à prélever (tonnes métriques)</p>

SECTION 4 DESCRIPTION SOMMAIRE DES MESURES DE RESTAURATION*

Voir instructions Section D

* (Dans le cas où la quantité de l'échantillonnage serait inférieure à 500 tm)

SECTION 5 DESCRIPTION DE LA MÉTHODE DE RÉALISATION DES TRAVAUX

Voir instructions Section E

Jusqu'à 2 000 mètres de forage au diamant sont prévus dans la zone d'intérêt du projet Rupert, situé à une douzaine de kilomètres du poste Albanel, dans la Baie-James, pour la prochaine période d'été 2024. Des suivis sont aussi prévus dans cette même zone au courant des deux prochaines années.

Dans la mesure du possible, les routes existantes et l'utilisation de l'hélicoptère seront privilégiées afin de minimiser les impacts environnementaux. Si de nouvelles routes d'accès sont nécessaires, elles seront construites conformément à la réglementation en vigueur (RADF). Toutes les autorisations et tous les permis requis seront obtenus avant le début des travaux d'exploration (ATI, permis d'intervention, REAFIE, etc.). Comme toujours, nous coordonnons avec le maître de trappe. dans ce cas avec Mistissini (M25), afin d'éviter de réaliser des activités à impacts pendant les périodes sensibles telles que la chasse.

SECTION 6 AUTRES DROITS, PERMIS OU AUTORISATIONS

Voir instructions Section F

Est-ce que ces travaux d'exploration à impacts font l'objet d'une demande en cours d'autres droits, permis ou autorisations en vertu de la Loi sur les mines ou d'autres lois du Québec ?

Oui* Non

*Si oui, précisez :

Déclaration de conformité (REAFIE), DC319 déjà effectué

Permis d'intervention (MRNF) en cours.

SECTION 7 DOCUMENTATION À JOINDRE

Voir instructions Section G

- Une copie certifiée de la résolution du conseil d'administration ou du règlement interne.
- Le rapport des échanges avec les municipalités locales et les communautés autochtones, le cas échéant, qui indique notamment les questions, les demandes et les commentaires soumis ainsi que les réponses du titulaire.
- Document complémentaire pour l'échantillonnage en vrac de 500 tm et plus (voir les instructions dans la section F).
- L'information relative à l'emplacement géométrique et aux attributs des entités géographiques (fichiers de forme) permettant de délimiter **la ou les zones d'intérêt** où seront réalisés les travaux;
- Le cas échéant, copie de l'autorisation environnementale en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ou de la demande en cours (facultatif).

SECTION 8 DÉCLARATION DU RESPONSABLE

Voir instructions Section H

Je déclare que tous les renseignements fournis sur le formulaire et dans les documents annexés sont exacts et complets.

Requérant (signataire) est un mandataire Oui Non

Date : 2024-06-04

Signature

original signé

Nom du signataire (lettres moulées) : Alex Gallardo Valade

Veillez transmettre ce formulaire ainsi que les documents exigés :

Par courriel :

ati@mrnf.gouv.qc.ca

Nous joindre :

Téléphone : 418 627-6292

sans frais : 1 800 363-7233

services.mines@mrnf.gouv.qc.ca

INSTRUCTIONS

A. Section 1 – IDENTIFICATION

Dans cette section, il est demandé de fournir les renseignements généraux sur le requérant, soit la personne physique qui présente la demande, et sur le demandeur, soit le titulaire du ou des claims concernés par la demande, qu'il s'agisse d'une personne morale (entreprise) ou physique (particulier).

Le numéro d'intervenant est celui accordé lors de l'enregistrement de la personne en tant qu'intervenant dans le système informatique du registre minier.

Dans le cas où il s'agirait d'un seul titulaire, le pourcentage doit être à 100 %. Cependant, s'il y a plus d'un titulaire, il faut annexer une liste avec tous les renseignements demandés à la Section 1.2, entre autres le pourcentage de chacun des titulaires.

Dans le cas où le demandeur serait une personne morale, le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) est nécessaire. Une copie certifiée de la résolution ou du règlement interne autorisant le requérant à faire la présente demande au nom du demandeur est également requise.

Dans le cas où le demandeur serait une personne physique, si le requérant et le demandeur sont une seule et même personne, les sous-sections 1.1 et 1.2 doivent tout de même être remplies. Si le requérant et le demandeur sont deux personnes différentes, une résolution autorisant le requérant à présenter la demande au nom du demandeur est requise.

B. Section 2 – LOCALISATION DU TERRAIN VISÉ

Cette section couvre les renseignements à fournir quant à la localisation du projet. C'est à cet endroit qu'il faut inscrire le nom du projet d'exploration ou son nom usuel.

C. Section 3 – DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette section couvre les renseignements importants concernant le ou les travaux d'exploration à impacts faisant l'objet de la demande d'autorisation.

Il est donc demandé de cocher le ou les travaux d'exploration à impacts faisant l'objet de la demande et de compléter l'information y étant associée (les claims visés et la période de réalisation) ainsi que l'information précise selon la nature de l'activité projetée.

D. Section 4 – DESCRIPTION SOMMAIRE DES MESURES DE RESTAURATION

Cette section ne vise que les travaux d'échantillonnage en vrac de moins de 500 tm. Elle doit contenir l'information relative aux mesures de restauration qui seront prises afin de remettre en état le site à la fin des travaux d'échantillonnage projetés. Elle doit également contenir un résumé des moyens qui seraient déployés pour sécuriser le site d'exploration durant les travaux et une fois les travaux terminés.

E. Section 5 – DESCRIPTION DE LA MÉTHODE DE RÉALISATION DES TRAVAUX

Cette section doit contenir un descriptif des méthodes de réalisation de chacun des travaux d'exploration à impacts faisant l'objet de la présente demande.

F. Section 6 – AUTRES DROITS PERMIS OU AUTORISATION

Dans le cas où les travaux d'exploration à impacts projetés requerraient des droits, des permis ou des autorisations autres que l'autorisation de travaux d'exploration à impacts, veuillez mentionner les demandes en cours de ces droits, permis et autorisations dans cette section.

Ces droits, ces permis et ces autorisations pourraient être exigés en vertu d'une loi du Québec autre que la Loi sur les mines.

P. ex. : Loi sur la qualité de l'environnement, Loi sur les terres du domaine de l'État ou la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

G. Section 7 – DOCUMENTATION À JOINDRE

Les documents à joindre à la demande d'autorisation de travaux d'exploration à impacts sont les suivants :

✓ **Une copie certifiée de la résolution du conseil d'administration ou du règlement interne**

Lorsque le demandeur est une personne morale (entreprise, société), il doit fournir une copie certifiée de la résolution du conseil d'administration ou du règlement interne autorisant la personne qui présente la demande à le faire au nom du demandeur (titulaire de claims faisant l'objet de la demande);

✓ **Le rapport des échanges avec les municipalités locales et les communautés autochtones, le cas échéant**

Ce rapport doit, entre autres, indiquer les questions, les demandes et les commentaires soumis ainsi que les réponses du titulaire. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le Guide du promoteur pour une autorisation de travaux d'exploration à impacts;

✓ **Emplacement géométrique**

L'information relative à l'emplacement géométrique et aux attributs des entités géographiques (fichiers de forme) permettant de délimiter la zone d'intérêt où seront réalisés les travaux;

✓ **Document complémentaire pour l'échantillonnage en vrac de 500 tm et plus**

Ce document n'est requis que lorsque la demande concerne des travaux d'échantillonnage en vrac de 500 tm et plus.

Le document complémentaire à la demande doit comprendre l'information suivante :

- **La description du projet** : Cette section doit décrire le milieu où se situe le projet d'exploration et mettre en contexte l'avancement de celui-ci. Il est aussi important que les particularités environnementales ou sociales du milieu soient brièvement mentionnées. La préparation du site doit être décrite et la planification des travaux doit être détaillée. La méthode de prélèvement et les équipements nécessaires à la prise d'échantillons doivent également être décrits. Dans le cas de travaux souterrains, les dimensions des galeries planifiées et des chantiers, le cas échéant, doivent être indiquées. L'échéancier de l'ensemble des travaux, des périodes anticipées de dynamitage, le cas échéant, et de transport devrait être présenté exhaustivement.
- **La description des travaux préparatoires qui ont été réalisés** : Cette section doit mentionner les travaux d'exploration effectués récemment sur le projet d'exploration, et, plus précisément, dans le secteur où est demandée l'autorisation de prélever un échantillon en vrac. Elle doit également présenter un résumé des résultats de ces différentes campagnes ou divers travaux. Les travaux récents qui ont été réalisés doivent aussi permettre de bien anticiper la nature du minerai à extraire, tel que sa composition chimique. La teneur attendue du ou des secteurs à échantillonner doit être citée clairement.
- **L'estimation des ressources et des réserves** : Cette section doit présenter la dernière estimation des ressources minérales de la propriété et, si elles ont été établies, les réserves minérales. Joindre le dernier rapport technique publié pour la propriété, lorsque disponible. Dans le cas où une évaluation des ressources minérales n'aurait pas encore été effectuée, il est important d'en faire mention.
- **L'objectif de l'échantillonnage** : Cette section doit présenter les raisons justifiant la prise d'un échantillon en vrac de 500 tm et plus, l'endroit choisi et le tonnage à extraire. Elle doit également préciser comment l'échantillonnage en vrac s'insère dans la logique de mise en valeur du projet d'exploration ou le développement du projet minier et comment se fera la prise en compte des résultats de l'échantillonnage en vrac.
- **Sommaire des mesures de restauration** : Cette section doit contenir l'information relative aux mesures de restauration qui seront prises afin de remettre en état le site à la fin des travaux d'échantillonnage projetés. Elle doit également contenir un résumé des moyens qui seraient déployés pour sécuriser le site d'exploration durant les travaux et une fois les travaux terminés. Enfin, elle doit faire état du dépôt du plan de réaménagement et de restauration selon les seuils indiqués à l'article 108 du *Règlement sur les mines*.
- **Usinage** : Dans cette section, le requérant doit faire part, le cas échéant, de son intention de construire ou non une usine pilote ou de démonstration. Sinon, il doit fournir une copie du contrat d'usinage ou de la lettre d'intention d'usinage. Cette section doit mentionner également le lieu d'usinage. Le procédé d'usinage prévu doit être décrit ainsi que le taux de récupération anticipé.
- **Aménagement sur le site** : Dans le cas où le titulaire de claim aurait l'intention d'installer des aménagements sur le site, il doit les mentionner dans cette section. À titre d'exemple, ces installations sont entre autres une halde à stériles, une rampe d'accès, un puits, une aire d'entreposage, etc.
- **Déboisement** : Dans cette section le requérant doit mentionner si un déboisement est nécessaire et si un chemin d'accès doit être aménagé ou construit.

✓ **Autre autorisation obtenue d'un autre ministère**

Lorsque disponible, une copie de l'autorisation environnementale en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ou de la demande en cours. Il s'agit d'un document facultatif.

H. Section 8 – DÉCLARATION DU RESPONSABLE

En cochant la case appropriée, le signataire atteste l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande ainsi que des documents joints.

Québec, le 14 juin 2024

Monsieur Alex Gallardo Valade
Li-Ft Power Ltd.
1111 West Georgia St, app 1570
Vancouver, CB, V6E 4M3
alex@kenorlandminerals.com

Objet : Autorisation pour travaux d'exploration à impacts ATI-128
Projet : Rupert
Nature des travaux : Forage au diamant
N/Réf. : Requête 96

Monsieur,

Nous avons reçu votre demande d'autorisation pour travaux d'exploration à impacts.

Conformément à l'article 69 de la Loi sur les mines (RLRQ, chapitre M-13.1) et en vertu des pouvoirs qui me sont délégués par l'arrêté ministériel 2009-006 du 20 février 2009, publié à la *Gazette officielle du Québec* le 11 mars 2009, j'autorise Li-Ft Power Ltd. (int. 101316) à procéder aux travaux de forage au diamant localisés à l'intérieur des feuillets SNRC 32O11 et 32O12 et délimités par le polygone 403733749 de la zone d'intérêt révisée dans le fichier de forme ci-joint.

L'autorisation pour travaux d'exploration à impacts est valide pour une période de deux ans, jusqu'au 13 juin 2026. Si la date de réalisation des travaux est modifiée à l'intérieur de la période de validité de la présente autorisation, veuillez en informer la communauté autochtone et la municipalité visée.

Ces travaux pourront être réalisés en respect des conditions suivantes :

1. Mettre en place les mesures de sécurité appropriées, définies par règlement, suivant la cessation des activités, le cas échéant.
2. Enlever du terrain, qui fait l'objet des travaux à impacts, tous les biens du titulaire de claim ou de la firme de service qui a réalisé les travaux.

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements ou des précisions additionnelles sur votre dossier, nous vous prions de communiquer avec M. Charles Gaumont à l'adresse : ati@mrrnf.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le directeur du développement
et du contrôle de l'activité minière,

original signé

Roch Gaudreau

- c. c. M^{me} Patricia Hébert, directrice régionale du Nord-du-Québec, ministère des Ressources naturelles et des Forêts
- M^{me} Mandy Gull Masty, présidente, Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et Gouvernement de la nation crie
- M^{me} Nadia Saganash
- M^{me} Johanne Morasse

Québec, le 18 juillet 2025

Monsieur Terry Lynch
Power Metallic Mines
82, Richmond Street East, suite 202
Toronto (Ontario) M5C 1P1
Courriel : [art. 53-54](#)

Objet : Autorisation pour travaux d'exploration à impacts ATI 510
Projet : Projet d'exploration Nisk-Lion
Nature des travaux : Excavation en terrain meuble
N/Réf. : Requête 394

Monsieur,

Nous avons reçu votre demande d'autorisation pour travaux d'exploration à impacts.

Conformément à l'article 69 de la Loi sur les mines (RLRQ, chapitre M-13.1) et en vertu des pouvoirs qui me sont délégués par l'arrêté ministériel 2009-006 du 20 février 2009, publié à la *Gazette officielle du Québec* le 11 mars 2009, j'autorise Power Metallic Mines (int. 105352) à procéder aux travaux d'excavation en terrain meuble localisés à l'intérieur des feuillets SNRC 32O11 et 32O12 et délimités par le polygone 403740615 de la zone d'intérêt révisée dans le fichier de forme ci-joint.

L'autorisation pour travaux d'exploration à impacts est valide pour une période de deux ans, jusqu'au 17 juillet 2027. Si la date de réalisation des travaux est modifiée à l'intérieur de la période de validité de la présente autorisation, veuillez en informer la communauté autochtone et la municipalité visée.

Ces travaux pourront être réalisés en respect des conditions suivantes :

1. Mettre en place les mesures de sécurité appropriées, définies par règlement, suivant la cessation des activités, le cas échéant.
2. Enlever du terrain qui fait l'objet des travaux à impacts tous les biens du titulaire du droit exclusif d'exploration ou de la firme de service qui a réalisé les travaux.

3. Respecter son engagement de ne pas faire de travaux durant la période de chasse annuelle (Moose Break) du 15 septembre au 15 octobre.

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements ou des précisions additionnelles sur votre dossier, nous vous prions de communiquer avec M. Félix-Antoine Cloutier à l'adresse : ati@mnmf.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

La directrice p. i., du développement
et du contrôle de l'activité minière,

original signé

Dorra Djemal

- c. c. M^{me} Patricia Hébert, directrice régionale du Nord-du-Québec, ministère des Ressources naturelles et des Forêts
M. Norman A. Wapachee, président, Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et vice-président, Gouvernement de la nation crie
M. Jean Jolet, coordonnateur en aménagement du territoire au GREIBJ
M. Soro Coulibaly
M^{me} Nadia Saganash
M^{me} Flora Weistche

Québec, le 18 juillet 2025

Monsieur Terry Lynch
Power Metallic Mines
82, Richmond Street East, suite 202
Toronto (Ontario) M5C 1P1
Courriel : [art. 53-54](#)

Objet : Autorisation pour travaux d'exploration à impacts ATI 511
Projet : Projet d'exploration Nisk-Lion
Nature des travaux : Décapage de roc
N/Réf. : Requête 394

Monsieur,

Nous avons reçu votre demande d'autorisation pour travaux d'exploration à impacts.

Conformément à l'article 69 de la Loi sur les mines (RLRQ, chapitre M-13.1) et en vertu des pouvoirs qui me sont délégués par l'arrêté ministériel 2009-006 du 20 février 2009, publié à la *Gazette officielle du Québec* le 11 mars 2009, j'autorise Power Metallic Mines (int. 105352) à procéder aux travaux de décapage de roc localisés à l'intérieur des feuillets SNRC 32O11 et 32O12 et délimités par le polygone 403740616 de la zone d'intérêt révisée dans le fichier de forme ci-joint.

L'autorisation pour travaux d'exploration à impacts est valide pour une période de deux ans, jusqu'au 17 juillet 2027. Si la date de réalisation des travaux est modifiée à l'intérieur de la période de validité de la présente autorisation, veuillez en informer la communauté autochtone et la municipalité visée.

Ces travaux pourront être réalisés en respect des conditions suivantes :

1. Mettre en place les mesures de sécurité appropriées, définies par règlement, suivant la cessation des activités, le cas échéant.
2. Enlever du terrain qui fait l'objet des travaux à impacts tous les biens du titulaire du droit exclusif d'exploration ou de la firme de service qui a réalisé les travaux.

3. Respecter son engagement de ne pas faire de travaux durant la période de chasse annuelle (Moose Break) du 15 septembre au 15 octobre.

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements ou des précisions additionnelles sur votre dossier, nous vous prions de communiquer avec M. Félix-Antoine Cloutier à l'adresse : ati@mnmf.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

La directrice p. i., du développement
et du contrôle de l'activité minière,

original signé

Dorra Djemal

- c. c. M^{me} Patricia Hébert, directrice régionale du Nord-du-Québec, ministère des Ressources naturelles et des Forêts
M. Norman A. Wapachee, président, Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et vice-président, Gouvernement de la nation crie
M. Jean Jolet, coordonnateur en aménagement du territoire au GREIBJ
M. Soro Coulibaly
M^{me} Nadia Saganash
M^{me} Flora Weistche

Québec, le 18 juillet 2025

Monsieur Terry Lynch
Power Metallic Mines
82, Richmond Street East, suite 202
Toronto (Ontario) M5C 1P1
Courriel : [art. 53-54](#)

Objet : Autorisation pour travaux d'exploration à impacts ATI 512
Projet : Projet d'exploration Nisk-Lion
Nature des travaux : Forage au diamant
N/Réf. : Requête 394

Monsieur,

Nous avons reçu votre demande d'autorisation pour travaux d'exploration à impacts.

Conformément à l'article 69 de la Loi sur les mines (RLRQ, chapitre M-13.1) et en vertu des pouvoirs qui me sont délégués par l'arrêté ministériel 2009-006 du 20 février 2009, publié à la *Gazette officielle du Québec* le 11 mars 2009, j'autorise Power Metallic Mines (int. 105352) à procéder aux travaux de forage au diamant localisés à l'intérieur des feuillets SNRC 32O11 et 32O12 et délimités par le polygone 403740617 de la zone d'intérêt révisée dans le fichier de forme ci-joint.

L'autorisation pour travaux d'exploration à impacts est valide pour une période de deux ans, jusqu'au 17 juillet 2027. Si la date de réalisation des travaux est modifiée à l'intérieur de la période de validité de la présente autorisation, veuillez en informer la communauté autochtone et la municipalité visée.

Ces travaux pourront être réalisés en respect des conditions suivantes :

1. Mettre en place les mesures de sécurité appropriées, définies par règlement, suivant la cessation des activités, le cas échéant.
2. Enlever du terrain qui fait l'objet des travaux à impacts tous les biens du titulaire du droit exclusif d'exploration ou de la firme de service qui a réalisé les travaux.

3. Respecter son engagement de ne pas faire de travaux durant la période de chasse annuelle (Moose Break) du 15 septembre au 15 octobre.

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements ou des précisions additionnelles sur votre dossier, nous vous prions de communiquer avec M. Félix-Antoine Cloutier à l'adresse : ati@mnmf.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

La directrice p. i., du développement
et du contrôle de l'activité minière,

original signé

Dorra Djemal

- c. c. M^{me} Patricia Hébert, directrice régionale du Nord-du-Québec, ministère des Ressources naturelles et des Forêts
M. Norman A. Wapachee, président, Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et vice-président, Gouvernement de la nation crie
M. Jean Jolet, coordonnateur en aménagement du territoire au GREIBJ
M. Soro Coulibaly
M^{me} Nadia Saganash
M^{me} Flora Weistche

DEMANDE D'AUTORISATION POUR TRAVAUX D'EXPLORATION À IMPACTS (ATI)

SECTION 1 IDENTIFICATION

Voir instructions Section A

1.1 REQUÉRANT (personne physique)

Nom		Prénom		N° d'intervenant	
Lynch		Terry			
Adresse (numéro, rue, route rurale ou case postale)			App.	Ville, village ou municipalité	
82 Richmond Street East, Suite 202				Toronto	
Province	Pays	Code postal	Téléphone (domicile)	Téléphone (bureau)	Poste
Ontario	Canada	M5C 1P1		(647) 448-8044	
Télécopieur		Adresse de courrier électronique			
		art. 53-54			

1.2 DEMANDEUR (titulaire de droits exclusifs d'exploration (DEE))

<input type="checkbox"/> ENTREPRISE	Nom de l'entreprise	N° matricule (NEQ)	N° d'intervenant	%	
	Power Metallic Mines	1176676279			
<input type="checkbox"/> PARTICULIER	Nom	Prénom	Date de naissance	N° d'intervenant	
Adresse (numéro, rue, route rurale ou case postale)			App.	Ville, village ou municipalité	
82 Richmond Street East, Suite 202				Toronto	
Province	Pays	Code postal	Téléphone (domicile)	Téléphone (bureau)	Poste
Ontario	Canada	M5C 1P1		(647) 448-8044	
Télécopieur		Adresse de courrier électronique			
		art. 53-54			

S'IL Y A PLUS D'UN TITULAIRE, ANNEXER UNE LISTE AVEC TOUS LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS À LA SECTION 1.2

1.3 ADRESSE DE CORRESPONDANCE (si différente de celle du titulaire)

Adresse (numéro, rue, route rurale ou case postale)			App.	Ville, village ou municipalité	
Province	Pays	Code postal	Téléphone (domicile)	Téléphone (bureau)	Poste
Télécopieur		Adresse de courrier électronique			

SECTION 2 LOCALISATION DU TERRAIN VISÉ

Voir instructions Section B

Nom du projet d'exploration (facultatif)

Projet d'exploration Nisk-Lion

SECTION 3 DESCRIPTION DES TRAVAUX

Voir instructions Section C

Nature des travaux	DEE visé(s)	Période de réalisation	Nombre de sites	Volume total visé (m ³)
<input checked="" type="checkbox"/> Excavation en terrain meuble	1133873-75 1134009 à 19 2001147 2001150 101652-655 101664 2107891 2003204 à 05 2045658 2045661 à 63 2135591 à 92	Date de début 15/07/2025 Date de fin 31/12/26	6	15,000m ³

Nature de travaux	DEE visé(s)	Période de réalisation	Nombre de sites	Superficie totale visée (m ²)
<input checked="" type="checkbox"/> Décapage de roc	2045662 2135591 2045658 2529727 2613520 2613519	Date de début 15/07/25 Date de fin 31/12/26	6	500m ²

Nature de travaux	DEE visé(s)	Période de réalisation	Types de sondage	Nombre de sites projetés
<input checked="" type="checkbox"/> Sondage réalisé en terrain meuble et dans le roc	1133873-75 1134009 à 19 2001147 2001150 101652-655 101664 2107891 2003204 à 05 2045658 2045661 à 63 2135591 à 92 voir fichier excel pour liste complète	Date de début 15/07/25 Date de fin 31/12/26	<input checked="" type="checkbox"/> Forage au diamant	Nombre Minimum : 200 Maximum : 400
		Date de début Date de fin	<input type="checkbox"/> Forage à circulation inversée	Nombre Minimum : Maximum :
		Date de début Date de fin	<input type="checkbox"/> Forage à percussion	Nombre Minimum : Maximum :
		Date de début Date de fin	<input type="checkbox"/> Forage sonique	Nombre Minimum : Maximum :

Nature des travaux	DEE visé(s)	Période de réalisation
<input type="checkbox"/> Levés géophysiques sismiques de réfraction		Date de début Date de fin

Nature des travaux	DEE visé(s)	Période de réalisation	Description des paramètres
<input type="checkbox"/> Travaux effectués avec une pompe hydraulique à des fins d'orpaillage		Date de début Date de fin	Débit d'eau de la pompe: m ³ /h Diamètre de la crépine de la pompe : cm Superficie couverte : m ²

Nature des travaux	DEE visé(s)	Période de réalisation	Description de l'activité
<input type="checkbox"/> Échantillonnage en vrac		Date de début Date de fin	<p>A- Substance(s) à échantillonner</p> <p>B- Méthode de prélèvement</p> <p><input type="checkbox"/> Prélèvement en surface</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Explosif</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Machinerie utilisant la force hydraulique</p> <p><input type="checkbox"/> Prélèvement dans une aire d'accumulation</p> <p><input type="checkbox"/> Prélèvement souterrain</p> <p>C- Superficie visée m²</p> <p>D- Objectif de l'échantillonnage</p> <p>E- Quantité à prélever (tonnes métriques)</p>

***(Dans le cas où la quantité de l'échantillonnage serait inférieure à 500 tm)**

SECTION 5 DESCRIPTION DE LA MÉTHODE DE RÉALISATION DES TRAVAUX

Ajouter les principaux éléments qui décrivent la méthode de réalisation des travaux.

Machinerie utilisée : Une excavatrice de type « pelle mécanique, foreuse hélicoptère,
 Transport de la machinerie : bulldozer, hélicoptère
 Transport du personnel : camion, hélicoptère
 Nombre de mètres de forage planifiés, le cas échéant : 175,000 m

Description du déboisement:Le déboisement des sites de forage sera effectué conformément au permis d'intervention du ministère des Ressources naturelles et forêts du Québec. Une fois le trou de forage complété, le site est nettoyé et inspecté. Le casing est laissé en place et un cap métallique placé sur l'ouverture du trou

Autre : De possibles travaux de décapage sont prévus à certains endroits à l'intérieur des zones d'intérêts. Ces endroits seront sélectionnés suite aux premiers travaux d'exploration de surface et basés sur des évidences géologique et géophysique. Ces travaux consistent à enlever le couvert végétal (lichen, etc) pour mieux exposer les affleurements. Une excavatrice de type « pelle mécanique » sera utilisée pour de possibles tranchées dans lesquelles les dépôts meubles seront enlevés pour exposer le socle rocheux aux endroits où l'exploration indiquera un potentiel minéral en métaux critiques. Les tranchées seront aménagées pour un accès sécuritaire au socle rocheux où de possibles rainures pourraient être sciées à l'aide d'une scie à béton avec lame au diamant. La dimension des tranchées peut varier, mais sera aux alentours de 5 à 10m de large par 20 à 100m de long. La profondeur peut varier également en fonction de l'épaisseur des dépôts meubles, qui est à certains endroits plus profond que 2m.

Pour le forage, la foreuse sera amenée sur les sites par bulldozer via des sentiers pré-existant ou nouveaux sentiers délimités par le permis d'intervention. Pour les endroits moins accessibles, la foreuse sera mobilisée sur les lieux par hélicoptère. Un pad de 20m X 20m sera aménagé pour chaque trou. L'approvisionnement en eau se fera à partir d'une source locale (lac ou casing de trou de forage à proximité) par une ligne à eau jusqu'au sites de forage. Les coupures de forages seront ensuite contenues dans des dépressions naturelles près du site. Le contracteur (compagnie de forage) est certifié "ecologo" et n'utilise que des produits biodégradables. Une fois le trou de forage complété, le site est nettoyé et inspecté. Le casing est laissé en place et un cap métallique placé sur l'ouverture du trou

SECTION 6 AUTRES DROITS, PERMIS OU AUTORISATIONS

Est-ce que ces travaux nécessitent un permis d'intervention en forêt? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non La demande a-t-elle été déposée? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date du dépôt de la demande : 2025-06-09 Statut (en traitement ou délivrée) : délivrée Unité de gestion responsable : Jamésie / Chibougamau (Nord-du-Québec) Numéro du permis d'intervention : 3034551	Est-ce que ces travaux nécessitent une autorisation faunique auprès du MELCCFP? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non La demande a-t-elle été déposée? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Date du dépôt de la demande : Statut (en traitement ou délivrée) : Numéro de l'autorisation :	Est-ce que ces travaux nécessitent une autorisation environnementale auprès du MELCCFP? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non La demande a-t-elle été déposée? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Date du dépôt de la demande : Statut (en traitement ou délivrée) : Numéro de l'autorisation :
--	--	--

Autre permis ou autorisation :

SECTION 7 DOCUMENTATION À JOINDRE

- Une copie certifiée de la résolution du conseil d'administration ou du règlement interne.
- Le rapport des échanges avec les municipalités locales et les communautés autochtones, le cas échéant, qui indique notamment les questions, les demandes et les commentaires soumis ainsi que les réponses du titulaire.
- Document complémentaire pour l'échantillonnage en vrac de 500 tm et plus (*voir les instructions dans la section F*).
- L'information relative à l'emplacement géométrique et aux attributs des entités géographiques (fichiers de forme) permettant de délimiter **la ou les zones d'intérêt** où seront réalisés les travaux;
- Le cas échéant, copie du permis d'intervention forestière (facultatif)
- Le cas échéant, copie de l'autorisation environnementale ou de l'autorisation faunique en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ou de la demande en cours (facultatif).

SECTION 8 DÉCLARATION DU RESPONSABLE

Voir instructions Section H

Je déclare que tous les renseignements fournis sur le formulaire et dans les documents annexés sont exacts et complets.

Requérant (signataire) est un mandataire Oui Non

Date : 07/07/2025

DocuSigned by:
original signé
056BB2474B21416...
Signature : _____
Nom du signataire (lettres moulées) : Terry Lynch

Veillez transmettre ce formulaire ainsi que les documents exigés :

Par courriel :
ati@mrfn.gouv.qc.ca

Nous joindre :
Téléphone : 418 627-6292
sans frais : 1 800 363-7233
services.mines@mrfn.gouv.qc.ca

INSTRUCTIONS

A. Section 1 – IDENTIFICATION

Dans cette section, il est demandé de fournir les renseignements généraux sur le requérant, soit la personne physique qui présente la demande, et sur le demandeur, soit le titulaire du ou des droits exclusifs d'exploration concernés par la demande, qu'il s'agisse d'une personne morale (entreprise) ou physique (particulier).

Le numéro d'intervenant est celui accordé lors de l'enregistrement de la personne en tant qu'intervenant dans le système informatique du registre minier.

Dans le cas où il s'agirait d'un seul titulaire, le pourcentage doit être à 100 %. Cependant, s'il y a plus d'un titulaire, il faut annexer une liste avec tous les renseignements demandés à la Section 1.2, entre autres le pourcentage de chacun des titulaires.

Dans le cas où le demandeur serait une personne morale, le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) est nécessaire. Une copie certifiée de la résolution ou du règlement interne autorisant le requérant à faire la présente demande au nom du demandeur est également requise.

Dans le cas où le demandeur serait une personne physique, si le requérant et le demandeur sont une seule et même personne, les sous-sections 1.1 et 1.2 doivent tout de même être remplies. Si le requérant et le demandeur sont deux personnes différentes, une résolution autorisant le requérant à présenter la demande au nom du demandeur est requise.

B. Section 2 – LOCALISATION DU TERRAIN VISÉ

Cette section couvre les renseignements à fournir quant à la localisation du projet. C'est à cet endroit qu'il faut inscrire le nom du projet d'exploration ou son nom usuel.

C. Section 3 – DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette section couvre les renseignements importants concernant le ou les travaux d'exploration à impacts faisant l'objet de la demande d'autorisation.

Il est donc demandé de cocher le ou les travaux d'exploration à impacts faisant l'objet de la demande et de compléter l'information y étant associée (les droits exclusifs d'exploration visés, la période de réalisation, le nombre de site, etc.) ainsi que l'information précise selon la nature de l'activité projetée.

D. Section 4 – DESCRIPTION SOMMAIRE DES MESURES DE RESTAURATION

Cette section ne vise que les travaux d'échantillonnage en vrac de moins de 500 tm. Elle doit contenir l'information relative aux mesures de restauration qui seront prises afin de remettre en état le site à la fin des travaux d'échantillonnage projetés. Elle doit également contenir un résumé des moyens qui seraient déployés pour sécuriser le site d'exploration durant les travaux et une fois les travaux terminés.

E. Section 5 – DESCRIPTION DE LA MÉTHODE DE RÉALISATION DES TRAVAUX

Cette section doit contenir un descriptif des méthodes de réalisation de chacun des travaux d'exploration à impacts faisant l'objet de la présente demande.

F. Section 6 – AUTRES DROITS PERMIS OU AUTORISATION

Dans le cas où les travaux d'exploration à impacts projetés requerraient des droits, des permis ou des autorisations autres que l'autorisation de travaux d'exploration à impacts, veuillez mentionner les demandes en cours de ces droits, permis et autorisations dans cette section.

Ces droits, ces permis et ces autorisations pourraient être exigés en vertu d'une loi du Québec autre que la Loi sur les mines.

P. ex. : Loi sur la qualité de l'environnement, Loi sur les terres du domaine de l'État ou la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

G. Section 7 – DOCUMENTATION À JOINDRE

Les documents à joindre à la demande d'autorisation de travaux d'exploration à impacts sont les suivants :

✓ **Une copie certifiée de la résolution du conseil d'administration ou du règlement interne**

Lorsque le demandeur est une personne morale (entreprise, société), il doit fournir une copie certifiée de la résolution du conseil d'administration ou du règlement interne autorisant la personne qui présente la demande à le faire au nom du demandeur (titulaire de droits exclusifs d'exploration faisant l'objet de la demande);

✓ **Le rapport des échanges avec les municipalités locales et les communautés autochtones, le cas échéant**

Ce rapport doit, entre autres, indiquer les questions, les demandes et les commentaires soumis ainsi que les réponses du titulaire. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le Guide du promoteur pour une autorisation de travaux d'exploration à impacts;

✓ **Emplacement géométrique**

L'information relative à l'emplacement géométrique et aux attributs des entités géographiques (fichiers de forme) permettant de délimiter la zone d'intérêt où seront réalisés les travaux;

✓ **Document complémentaire pour l'échantillonnage en vrac de 500 tm et plus**

Ce document n'est requis que lorsque la demande concerne des travaux d'échantillonnage en vrac de 500 tm et plus.

Le document complémentaire à la demande doit comprendre l'information suivante :

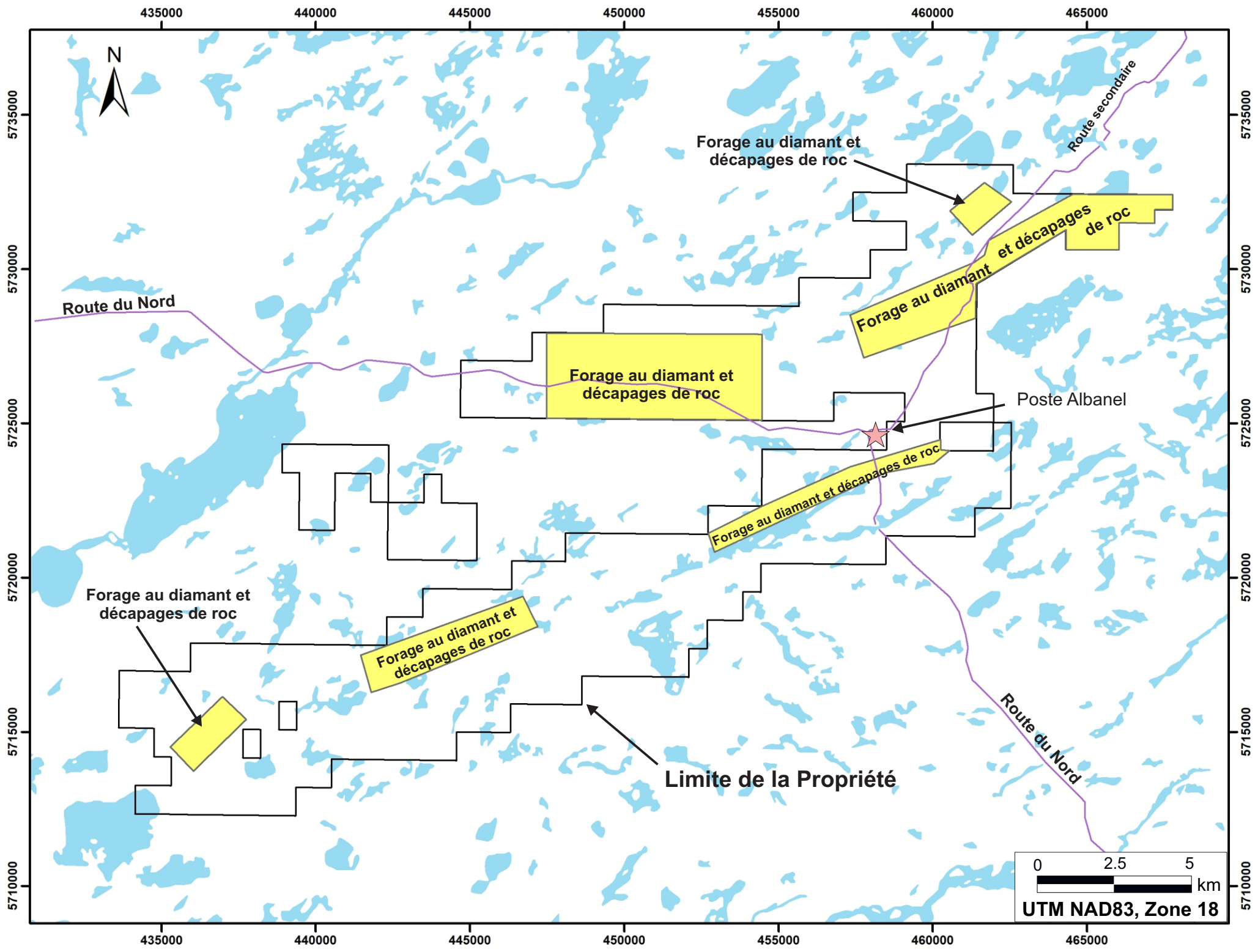
- **La description du projet** : Cette section doit décrire le milieu où se situe le projet d'exploration et mettre en contexte l'avancement de celui-ci. Il est aussi important que les particularités environnementales ou sociales du milieu soient brièvement mentionnées. La préparation du site doit être décrite et la planification des travaux doit être détaillée. La méthode de prélèvement et les équipements nécessaires à la prise d'échantillons doivent également être décrits. Dans le cas de travaux souterrains, les dimensions des galeries planifiées et des chantiers, le cas échéant, doivent être indiquées. L'échéancier de l'ensemble des travaux, des périodes anticipées de dynamitage, le cas échéant, et de transport devrait être présenté exhaustivement.
- **La description des travaux préparatoires qui ont été réalisés** : Cette section doit mentionner les travaux d'exploration effectués récemment sur le projet d'exploration, et, plus précisément, dans le secteur où est demandée l'autorisation de prélever un échantillon en vrac. Elle doit également présenter un résumé des résultats de ces différentes campagnes ou divers travaux. Les travaux récents qui ont été réalisés doivent aussi permettre de bien anticiper la nature du minerai à extraire, tel que sa composition chimique. La teneur attendue du ou des secteurs à échantillonner doit être citée clairement.
- **L'estimation des ressources et des réserves** : Cette section doit présenter la dernière estimation des ressources minérales de la propriété et, si elles ont été établies, les réserves minérales. Joindre le dernier rapport technique publié pour la propriété, lorsque disponible. Dans le cas où une évaluation des ressources minérales n'aurait pas encore été effectuée, il est important d'en faire mention.
- **L'objectif de l'échantillonnage** : Cette section doit présenter les raisons justifiant la prise d'un échantillon en vrac de 500 tm et plus, l'endroit choisi et le tonnage à extraire. Elle doit également préciser comment l'échantillonnage en vrac s'insère dans la logique de mise en valeur du projet d'exploration ou le développement du projet minier et comment se fera la prise en compte des résultats de l'échantillonnage en vrac.
- **Sommaire des mesures de restauration** : Cette section doit contenir l'information relative aux mesures de restauration qui seront prises afin de remettre en état le site à la fin des travaux d'échantillonnage projetés. Elle doit également contenir un résumé des moyens qui seraient déployés pour sécuriser le site d'exploration durant les travaux et une fois les travaux terminés. Enfin, elle doit faire état du dépôt du plan de réaménagement et de restauration selon les seuils indiqués à l'article 108 du *Règlement sur les mines*.
- **Usinage** : Dans cette section, le requérant doit faire part, le cas échéant, de son intention de construire ou non une usine pilote ou de démonstration. Sinon, il doit fournir une copie du contrat d'usinage ou de la lettre d'intention d'usinage. Cette section doit mentionner également le lieu d'usinage. Le procédé d'usinage prévu doit être décrit ainsi que le taux de récupération anticipé.
- **Aménagement sur le site** : Dans le cas où le titulaire de droits exclusifs d'exploration aurait l'intention d'installer des aménagements sur le site, il doit les mentionner dans cette section. À titre d'exemple, ces installations sont entre autres une halde à stériles, une rampe d'accès, un puits, une aire d'entreposage, etc.
- **Déboisement** : Dans cette section le requérant doit mentionner si un déboisement est nécessaire et si un chemin d'accès doit être aménagé ou construit.

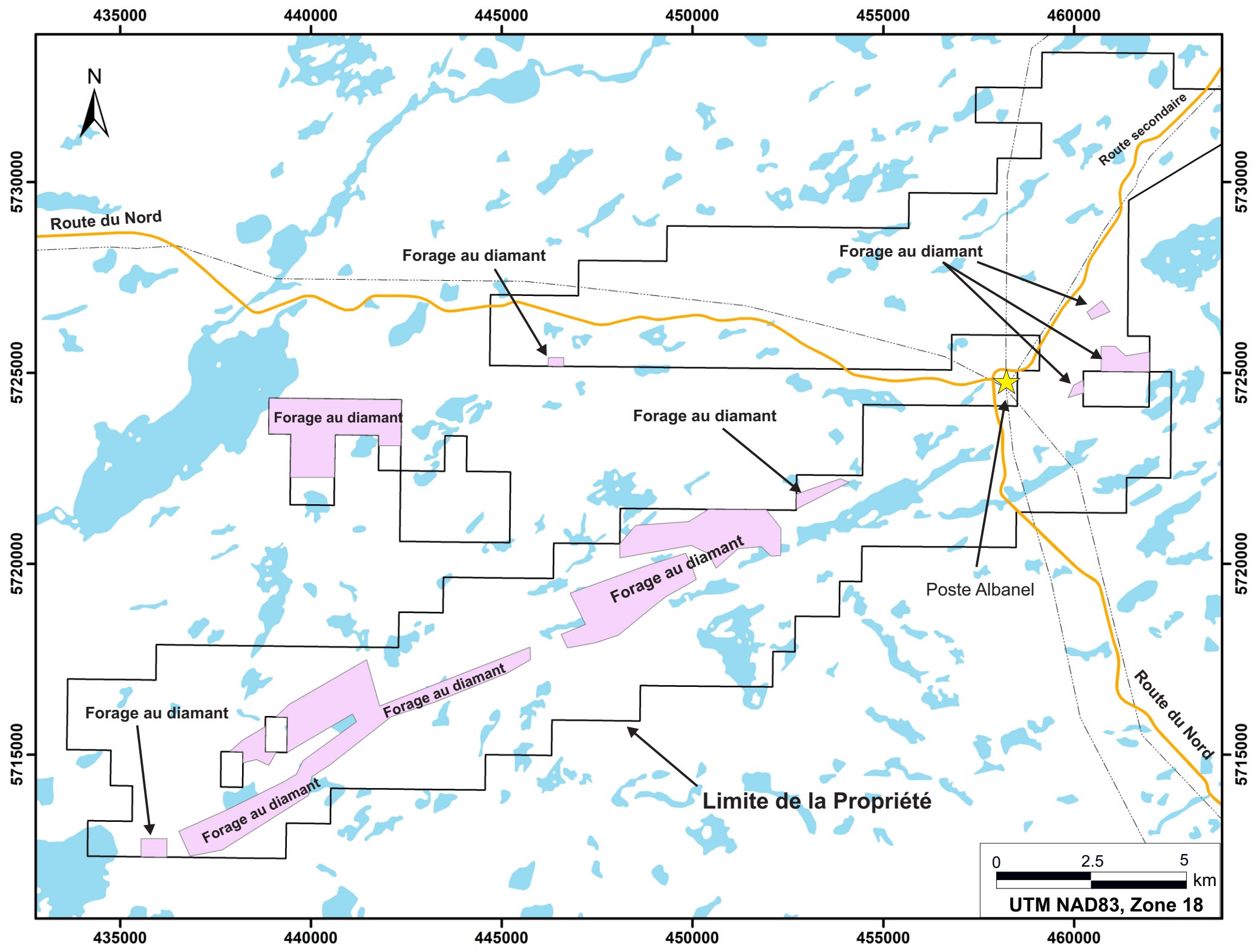
✓ **Autre autorisation obtenue d'un autre ministère**

Lorsque disponible, une copie de l'autorisation environnementale en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ou de la demande en cours. Il s'agit d'un document facultatif.

H. Section 8 – DÉCLARATION DU RESPONSABLE

En cochant la case appropriée, le signataire atteste l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande ainsi que des documents joints.





DEMANDE D'AUTORISATION POUR TRAVAUX D'EXPLORATION À IMPACTS (ATI)

SECTION 1 IDENTIFICATION

Voir instructions Section A

1.1 REQUÉRANT (personne physique)

Nom		Prénom		N° d'intervenant	
Lynch		Terry			
Adresse (numéro, rue, route rurale ou case postale)			App.	Ville, village ou municipalité	
82 Richmond Street East, Suite 202				Toronto	
Province	Pays	Code postal	Téléphone (domicile)	Téléphone (bureau)	Poste
Ontario	Canada	M5C 1P1		(647) 448-8044	
Télécopieur		Adresse de courrier électronique			
		art. 53-54			

1.2 DEMANDEUR (titulaire de droits exclusifs d'exploration (DEE))

<input type="checkbox"/> ENTREPRISE	Nom de l'entreprise	N° matricule (NEQ)	N° d'intervenant	%	
	Power Metallic Mines	1176676279			
ou	Nom	Prénom	Date de naissance	N° d'intervenant	
<input type="checkbox"/> PARTICULIER					
Adresse (numéro, rue, route rurale ou case postale)			App.	Ville, village ou municipalité	
82 Richmond Street East, Suite 202				Toronto	
Province	Pays	Code postal	Téléphone (domicile)	Téléphone (bureau)	Poste
Ontario	Canada	M5C 1P1		(647) 448-8044	
Télécopieur		Adresse de courrier électronique			
		art. 53-54			

S'IL Y A PLUS D'UN TITULAIRE, ANNEXER UNE LISTE AVEC TOUS LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS À LA SECTION 1.2

1.3 ADRESSE DE CORRESPONDANCE (si différente de celle du titulaire)

Adresse (numéro, rue, route rurale ou case postale)			App.	Ville, village ou municipalité	
Province	Pays	Code postal	Téléphone (domicile)	Téléphone (bureau)	Poste
Télécopieur		Adresse de courrier électronique			

SECTION 2 LOCALISATION DU TERRAIN VISÉ

Voir instructions Section B

Nom du projet d'exploration (facultatif)

Projet d'exploration Nisk-Lion

SECTION 3 DESCRIPTION DES TRAVAUX

Voir instructions Section C

Nature des travaux	DEE visé(s)	Période de réalisation	Nombre de sites	Volume total visé (m ³)
<input type="checkbox"/> Excavation en terrain meuble		Date de début		
		Date de fin		

Nature de travaux	DEE visé(s)	Période de réalisation	Nombre de sites	Superficie totale visée (m ²)
<input type="checkbox"/> Décapage de roc		Date de début		
		Date de fin		

Nature de travaux	DEE visé(s)	Période de réalisation	Types de sondage	Nombre de sites projetés			
<input checked="" type="checkbox"/> Sondage réalisé en terrain meuble et dans le roc	2614143-144 2614138-139 2613879, 881 2614226-228 2614198-202 2614212-223 2614191-195 2614207-208 2614182-185 2614602 2614180 2614594-595 2529732-734 2614584-586 2614174-176 2600883-886 2600870; 2608800; 2600861-864 2609084-087 2633472; 2614172 - 173 2609079-081 2614577-582 2584951-954 2433704-706 2597492; 2615075-076 2613419	Date de début 15/10/25 Date de fin 31/12/26	<input checked="" type="checkbox"/> Forage au diamant	Nombre Minimum : 25 Maximum :200			
					Date de début	<input type="checkbox"/> Forage à circulation inversée	Nombre Minimum : Maximum :
					Date de fin		
					Date de début	<input type="checkbox"/> Forage à percussion	Nombre Minimum : Maximum :
Date de fin							
		Date de début	<input type="checkbox"/> Forage sonique	Nombre Minimum : Maximum :			
		Date de fin					

Nature des travaux	DEE visé(s)	Période de réalisation
<input type="checkbox"/> Levés géophysiques sismiques de réfraction		Date de début
		Date de fin

Nature des travaux	DEE visé(s)	Période de réalisation	Description des paramètres
<input type="checkbox"/> Travaux effectués avec une pompe hydraulique à des fins d'orpaillage		Date de début	Débit d'eau de la pompe: m ³ /h
		Date de fin	Diamètre de la crépine de la pompe : cm
			Superficie couverte : m ²

Nature des travaux	DEE visé(s)	Période de réalisation	Description de l'activité
--------------------	-------------	------------------------	---------------------------

<input type="checkbox"/> Échantillonnage en vrac		Date de début Date de fin	A- Substance(s) à échantillonner B- Méthode de prélèvement <input type="checkbox"/> Prélèvement en surface <input type="checkbox"/> Explosif <input type="checkbox"/> Machinerie utilisant la force hydraulique <input type="checkbox"/> Prélèvement dans une aire d'accumulation <input type="checkbox"/> Prélèvement souterrain C- Superficie visée m ² D- Objectif de l'échantillonnage E- Quantité à prélever (tonnes métriques)
--	--	------------------------------	---

SECTION 4 DESCRIPTION SOMMAIRE DES MESURES DE RESTAURATION*

Voir instructions Section D

* (Dans le cas où la quantité de l'échantillonnage serait inférieure à 500 tm)

SECTION 5 DESCRIPTION DE LA MÉTHODE DE RÉALISATION DES TRAVAUX

Voir instructions Section E

Ajouter les principaux éléments qui décrivent la méthode de réalisation des travaux.

Machinerie utilisée : foreuse héliportable et foreuse montée sur patin ("skid drill"),
 Transport de la machinerie : bulldozer, hélicoptère
 Transport du personnel : camion, 4 roues, motoneige, hélicoptère
 Nombre de mètres de forage planifiés, le cas échéant : 75,000 m

Description du déboisement: Le déboisement des sites de forage sera effectué conformément au permis d'intervention du ministère des Ressources naturelles et forêts du Québec. Une fois le trou de forage complété, le site est nettoyé et inspecté. Le casing est laissé en place et un cap métallique placé sur l'ouverture du trou

Autre : Pour le forage, la foreuse sera amenée sur les sites par bulldozer via des sentiers pré-existant ou nouveaux sentiers délimités par le permis d'intervention. Pour les endroits moins accessibles, la foreuse sera mobilisée sur les lieux par hélicoptère. Un pad de 20m X 20m sera aménagé pour chaque trou. L'approvisionnement en eau se fera à partir d'une source locale (lac ou casing de trou de forage à proximité) par une ligne à eau jusqu'au sites de forage. Les coupures de forages seront ensuite contenues dans des dépressions naturelles près du site. Le contracteur (compagnie de forage) est certifié "ecologo" et n'utilise que des produits biodégradables. Une fois le trou de forage complété, le site est nettoyé et inspecté. Le casing est laissé en place et un cap métallique placé sur l'ouverture du trou

SECTION 6 AUTRES DROITS, PERMIS OU AUTORISATIONS

Voir instructions Section F

Est-ce que ces travaux nécessitent un permis d'intervention en forêt? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Est-ce que ces travaux nécessitent une autorisation faunique auprès du MELCCFP? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Est-ce que ces travaux nécessitent une autorisation environnementale auprès du MELCCFP? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
La demande a-t-elle été déposée? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	La demande a-t-elle été déposée? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	La demande a-t-elle été déposée? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Date du dépôt de la demande : 2025-06-09	Date du dépôt de la demande :	Date du dépôt de la demande :
Statut (en traitement ou délivrée) : délivrée	Statut (en traitement ou délivrée) :	Statut (en traitement ou délivrée) :
Unité de gestion responsable : Jamésie / Chibougamau (Nord-du-Québec)	Numéro de l'autorisation :	Numéro de l'autorisation :
Numéro du permis d'intervention : 3034551		
Autre permis ou autorisation : Un second permis d'intervention en forêt a été obtenu le 4 septembre 2025 de la même unité de gestion. Numéro de permis # 3035011		

- Une copie certifiée de la résolution du conseil d'administration ou du règlement interne.
- Le rapport des échanges avec les municipalités locales et les communautés autochtones, le cas échéant, qui indique notamment les questions, les demandes et les commentaires soumis ainsi que les réponses du titulaire.
- Document complémentaire pour l'échantillonnage en vrac de 500 tm et plus (*voir les instructions dans la section F*).
- L'information relative à l'emplacement géométrique et aux attributs des entités géographiques (fichiers de forme) permettant de délimiter **la ou les zones d'intérêt** où seront réalisés les travaux;
- Le cas échéant, copie du permis d'intervention forestière (facultatif)
- Le cas échéant, copie de l'autorisation environnementale ou de l'autorisation faunique en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ou de la demande en cours (facultatif).

SECTION 8 DÉCLARATION DU RESPONSABLE

Voir instructions Section H

Je déclare que tous les renseignements fournis sur le formulaire et dans les documents annexés sont exacts et complets.

Requérant (signataire) est un mandataire Oui Non

Date : 26/09/2025

Signature : _____

DocuSigned by:

original signé

056BB2474B21416...

Nom du signataire (lettres moulées) : Terry Lynch

Veillez transmettre ce formulaire ainsi que les documents exigés :

Par courriel :
ati@mrnf.gouv.qc.ca

Nous joindre :
Téléphone : 418 627-6292
sans frais : 1 800 363-7233
services.mines@mrnf.gouv.qc.ca

INSTRUCTIONS

A. Section 1 – IDENTIFICATION

Dans cette section, il est demandé de fournir les renseignements généraux sur le requérant, soit la personne physique qui présente la demande, et sur le demandeur, soit le titulaire du ou des droits exclusifs d'exploration concernés par la demande, qu'il s'agisse d'une personne morale (entreprise) ou physique (particulier).

Le numéro d'intervenant est celui accordé lors de l'enregistrement de la personne en tant qu'intervenant dans le système informatique du registre minier.

Dans le cas où il s'agirait d'un seul titulaire, le pourcentage doit être à 100 %. Cependant, s'il y a plus d'un titulaire, il faut annexer une liste avec tous les renseignements demandés à la Section 1.2, entre autres le pourcentage de chacun des titulaires.

Dans le cas où le demandeur serait une personne morale, le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) est nécessaire. Une copie certifiée de la résolution ou du règlement interne autorisant le requérant à faire la présente demande au nom du demandeur est également requise.

Dans le cas où le demandeur serait une personne physique, si le requérant et le demandeur sont une seule et même personne, les sous-sections 1.1 et 1.2 doivent tout de même être remplies. Si le requérant et le demandeur sont deux personnes différentes, une résolution autorisant le requérant à présenter la demande au nom du demandeur est requise.

B. Section 2 – LOCALISATION DU TERRAIN VISÉ

Cette section couvre les renseignements à fournir quant à la localisation du projet. C'est à cet endroit qu'il faut inscrire le nom du projet d'exploration ou son nom usuel.

C. Section 3 – DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette section couvre les renseignements importants concernant le ou les travaux d'exploration à impacts faisant l'objet de la demande d'autorisation.

Il est donc demandé de cocher le ou les travaux d'exploration à impacts faisant l'objet de la demande et de compléter l'information y étant associée (les droits exclusifs d'exploration visés, la période de réalisation, le nombre de site, etc.) ainsi que l'information précise selon la nature de l'activité projetée.

D. Section 4 – DESCRIPTION SOMMAIRE DES MESURES DE RESTAURATION

Cette section ne vise que les travaux d'échantillonnage en vrac de moins de 500 tm. Elle doit contenir l'information relative aux mesures de restauration qui seront prises afin de remettre en état le site à la fin des travaux d'échantillonnage projetés. Elle doit également contenir un résumé des moyens qui seraient déployés pour sécuriser le site d'exploration durant les travaux et une fois les travaux terminés.

E. Section 5 – DESCRIPTION DE LA MÉTHODE DE RÉALISATION DES TRAVAUX

Cette section doit contenir un descriptif des méthodes de réalisation de chacun des travaux d'exploration à impacts faisant l'objet de la présente demande.

F. Section 6 – AUTRES DROITS PERMIS OU AUTORISATION

Dans le cas où les travaux d'exploration à impacts projetés requerraient des droits, des permis ou des autorisations autres que l'autorisation de travaux d'exploration à impacts, veuillez mentionner les demandes en cours de ces droits, permis et autorisations dans cette section.

Ces droits, ces permis et ces autorisations pourraient être exigés en vertu d'une loi du Québec autre que la Loi sur les mines.

P. ex. : Loi sur la qualité de l'environnement, Loi sur les terres du domaine de l'État ou la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

G. Section 7 – DOCUMENTATION À JOINDRE

Les documents à joindre à la demande d'autorisation de travaux d'exploration à impacts sont les suivants :

✓ **Une copie certifiée de la résolution du conseil d'administration ou du règlement interne**

Lorsque le demandeur est une personne morale (entreprise, société), il doit fournir une copie certifiée de la résolution du conseil d'administration ou du règlement interne autorisant la personne qui présente la demande à le faire au nom du demandeur (titulaire de droits exclusifs d'exploration faisant l'objet de la demande);

✓ **Le rapport des échanges avec les municipalités locales et les communautés autochtones, le cas échéant**

Ce rapport doit, entre autres, indiquer les questions, les demandes et les commentaires soumis ainsi que les réponses du titulaire. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le Guide du promoteur pour une autorisation de travaux d'exploration à impacts;

✓ **Emplacement géométrique**

L'information relative à l'emplacement géométrique et aux attributs des entités géographiques (fichiers de forme) permettant de délimiter la zone d'intérêt où seront réalisés les travaux;

✓ **Document complémentaire pour l'échantillonnage en vrac de 500 tm et plus**

Ce document n'est requis que lorsque la demande concerne des travaux d'échantillonnage en vrac de 500 tm et plus.

Le document complémentaire à la demande doit comprendre l'information suivante :

- **La description du projet** : Cette section doit décrire le milieu où se situe le projet d'exploration et mettre en contexte l'avancement de celui-ci. Il est aussi important que les particularités environnementales ou sociales du milieu soient brièvement mentionnées. La préparation du site doit être décrite et la planification des travaux doit être détaillée. La méthode de prélèvement et les équipements nécessaires à la prise d'échantillons doivent également être décrits. Dans le cas de travaux souterrains, les dimensions des galeries planifiées et des chantiers, le cas échéant, doivent être indiquées. L'échéancier de l'ensemble des travaux, des périodes anticipées de dynamitage, le cas échéant, et de transport devrait être présenté exhaustivement.
- **La description des travaux préparatoires qui ont été réalisés** : Cette section doit mentionner les travaux d'exploration effectués récemment sur le projet d'exploration, et, plus précisément, dans le secteur où est demandée l'autorisation de prélever un échantillon en vrac. Elle doit également présenter un résumé des résultats de ces différentes campagnes ou divers travaux. Les travaux récents qui ont été réalisés doivent aussi permettre de bien anticiper la nature du minerai à extraire, tel que sa composition chimique. La teneur attendue du ou des secteurs à échantillonner doit être citée clairement.
- **L'estimation des ressources et des réserves** : Cette section doit présenter la dernière estimation des ressources minérales de la propriété et, si elles ont été établies, les réserves minérales. Joindre le dernier rapport technique publié pour la propriété, lorsque disponible. Dans le cas où une évaluation des ressources minérales n'aurait pas encore été effectuée, il est important d'en faire mention.
- **L'objectif de l'échantillonnage** : Cette section doit présenter les raisons justifiant la prise d'un échantillon en vrac de 500 tm et plus, l'endroit choisi et le tonnage à extraire. Elle doit également préciser comment l'échantillonnage en vrac s'insère dans la logique de mise en valeur du projet d'exploration ou le développement du projet minier et comment se fera la prise en compte des résultats de l'échantillonnage en vrac.
- **Sommaire des mesures de restauration** : Cette section doit contenir l'information relative aux mesures de restauration qui seront prises afin de remettre en état le site à la fin des travaux d'échantillonnage projetés. Elle doit également contenir un résumé des moyens qui seraient déployés pour sécuriser le site d'exploration durant les travaux et une fois les travaux terminés. Enfin, elle doit faire état du dépôt du plan de réaménagement et de restauration selon les seuils indiqués à l'article 108 du *Règlement sur les mines*.
- **Usinage** : Dans cette section, le requérant doit faire part, le cas échéant, de son intention de construire ou non une usine pilote ou de démonstration. Sinon, il doit fournir une copie du contrat d'usinage ou de la lettre d'intention d'usinage. Cette section doit mentionner également le lieu d'usinage. Le procédé d'usinage prévu doit être décrit ainsi que le taux de récupération anticipé.
- **Aménagement sur le site** : Dans le cas où le titulaire de droits exclusifs d'exploration aurait l'intention d'installer des aménagements sur le site, il doit les mentionner dans cette section. À titre d'exemple, ces installations sont entre autres une halde à stériles, une rampe d'accès, un puits, une aire d'entreposage, etc.
- **Déboisement** : Dans cette section le requérant doit mentionner si un déboisement est nécessaire et si un chemin d'accès doit être aménagé ou construit.

✓ **Autre autorisation obtenue d'un autre ministère**

Lorsque disponible, une copie de l'autorisation environnementale en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ou de la demande en cours. Il s'agit d'un document facultatif.

H. Section 8 – DÉCLARATION DU RESPONSABLE

En cochant la case appropriée, le signataire atteste l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande ainsi que des documents joints.

Québec, le 7 octobre 2025

Monsieur Terry Lynch
Li-Ft Power Ltd
82 Richmond Street East, Suite 202
Toronto, Ontario
Canada, M5C 1P1

art. 53-54

Objet : Autorisation pour travaux d'exploration à impacts ATI-581
Projet : Projet d'exploration Nisk-Lion
Nature des travaux : Forage au diamant
N/Réf. : Requête : 449

Monsieur,

Nous avons reçu votre demande d'autorisation pour travaux d'exploration à impacts.

Conformément à l'article 69 de la Loi sur les mines (RLRQ, chapitre M-13.1) et en vertu des pouvoirs qui me sont délégués par l'arrêté ministériel 2009-006 du 20 février 2009, publié à la *Gazette officielle du Québec* le 11 mars 2009, j'autorise Li-Ft Power Ltd. (int. 101316) à procéder aux travaux de forage au diamant localisés à l'intérieur du feuillet SNRC 32012 et délimités par le polygone 403741629 de la zone d'intérêt révisée dans le fichier de forme ci-joint.

L'autorisation pour travaux d'exploration à impacts est valide pour une période de deux ans, jusqu'au 6 octobre 2027. Si la date de réalisation des travaux est modifiée à l'intérieur de la période de validité de la présente autorisation, veuillez en informer la communauté autochtone et la municipalité visée.

Ces travaux pourront être réalisés en respect des conditions suivantes :

1. Mettre en place les mesures de sécurité appropriées, définies par règlement, suivant la fin des activités visées par l'autorisation pour travaux à impacts, le cas échéant.
2. Enlever du terrain, qui fait l'objet des travaux à impacts, tous les biens du titulaire du droit exclusif d'exploration ou de la firme de service qui a

réalisé les travaux à la fin des activités visées par l'autorisation pour travaux à impacts.

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements ou des précisions additionnelles sur votre dossier, nous vous prions de communiquer avec M. Félix-Antoine Cloutier à l'adresse : ati@mrnf.gouv.qc.ca.

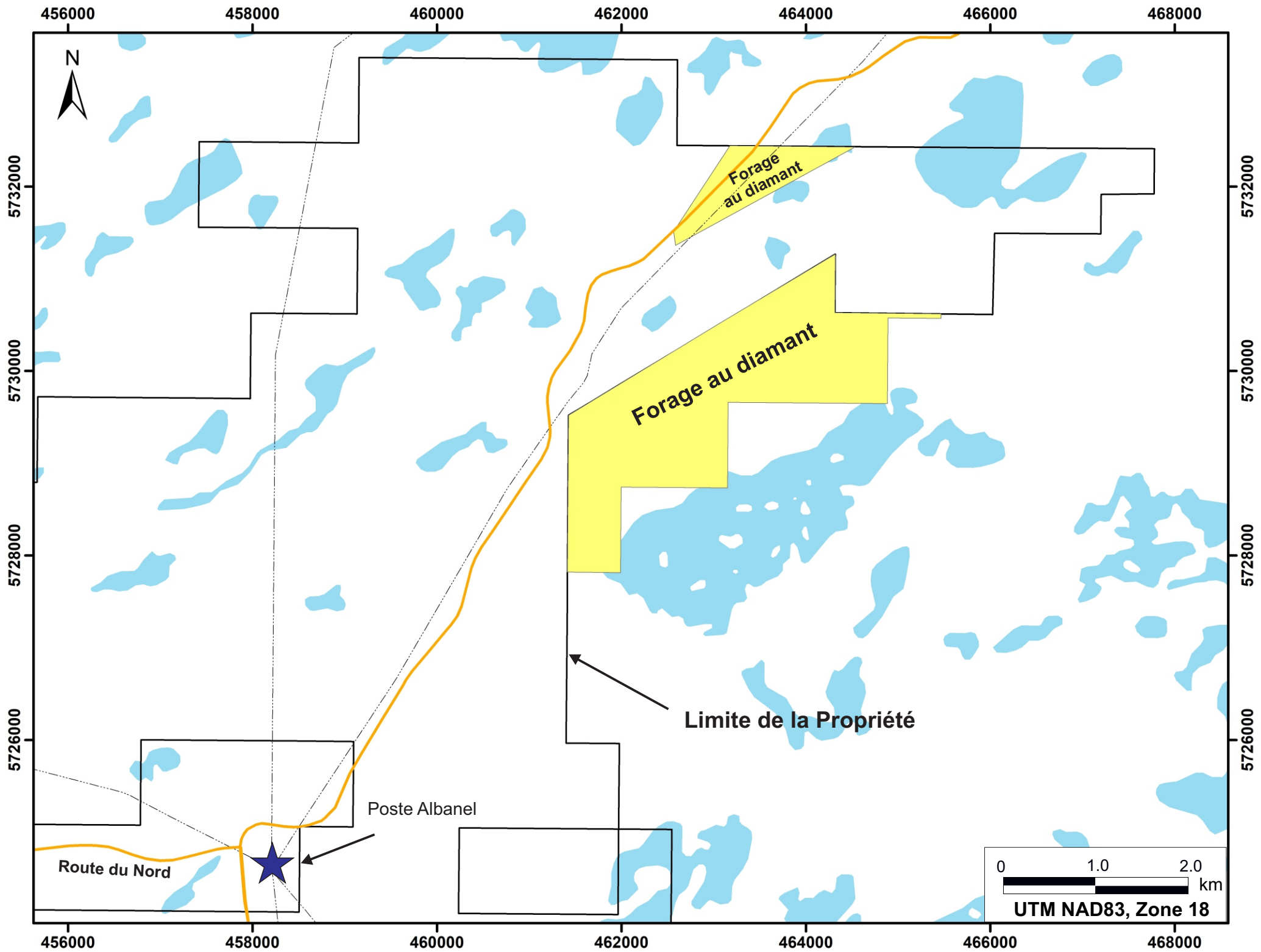
Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le chef de la division des titres miniers

original signé

Benjamin St-Pierre

- c. c. M. Paul John Murdoch, président, Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
- M. Norman A. Wapachee, vice-président, Gouvernement de la nation crie
- M^{me} Nadia Saganash
- M^{me} Flora Weistche
- M. Jean Jolet (Coordonnateur en aménagement du territoire au GREIBJ)
- M. Soro Coulibaly
- M^{me} Patricia Hébert, directrice régionale du Nord-du-Québec, ministère des Ressources naturelles et des Forêts



Québec, le 17 novembre 2025

M. Terry Lynch
Power Metallic Mines
82 Richmond street East, suite 202
Toronto (Ontario) M5C 1P1
Courriel : [art. 53-54](mailto:art.53-54)

Objet : Autorisation pour travaux d'exploration à impacts ATI-618
Projet : Nick-Lion
Nature des travaux : Forage au diamant
N/Réf. : Requête 481

Monsieur,

Nous avons reçu votre demande d'autorisation pour travaux d'exploration à impacts.

Conformément à l'article 69 de la Loi sur les mines (RLRQ, chapitre M-13.1) et en vertu des pouvoirs qui me sont délégués par l'arrêté ministériel 2009-006 du 20 février 2009, publié à la *Gazette officielle du Québec* le 11 mars 2009, j'autorise Power Metallic Mines (int. 105352) à procéder aux travaux de forage au diamant localisés à l'intérieur du feuillet SNRC 32012 et délimités par le polygone 403742258 de la zone d'intérêt révisée dans le fichier de forme ci-joint.

L'autorisation pour travaux d'exploration à impacts est valide pour une période de deux ans, jusqu'au 16 novembre 2027. Si la date de réalisation des travaux est modifiée à l'intérieur de la période de validité de la présente autorisation, veuillez en informer la communauté autochtone et la municipalité visée.

Ces travaux pourront être réalisés en respect des conditions suivantes :

1. Mettre en place les mesures de sécurité appropriées, définies par règlement, suivant la fin des activités visées par l'autorisation pour travaux à impacts, le cas échéant.
2. Enlever du terrain, qui fait l'objet des travaux à impacts, tous les biens du titulaire du droit exclusif d'exploration ou de la firme de service qui a

réalisé les travaux à la fin des activités visées par l'autorisation pour travaux à impacts.

3. Respecter son engagement de ne pas utiliser d'hélicoptères pendant la période de chasse à l'original.

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements ou des précisions additionnelles sur votre dossier, nous vous prions de communiquer avec M. Félix-Antoine Cloutier à l'adresse : ati@mrnf.gouv.qc.ca .

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le chef de la division des titres miniers,

original signé

Benjamin St-Pierre

- c. c. M^{me} Patricia Hébert, directrice régionale du Nord-du-Québec, ministère des Ressources naturelles et des Forêts
M^{me} Paul John Murdoch, président, Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et Gouvernement de la nation crie
Jean Jolet, Coordonnateur en aménagement du territoire au GREIBJ
Soro Coulibaly
Mme Nadia Saganash
Mme Flora Weistche

DEMANDE D'AUTORISATION POUR TRAVAUX D'EXPLORATION À IMPACTS (ATI)

SECTION 1 IDENTIFICATION

Voir instructions Section A

1.1 REQUÉRANT (personne physique)

Nom		Prénom		N° d'intervenant	
Lynch		Terry			
Adresse (numéro, rue, route rurale ou case postale)			App.	Ville, village ou municipalité	
82 Richmond Street East, Suite 202				Toronto	
Province	Pays	Code postal	Téléphone (domicile)	Téléphone (bureau)	Poste
Ontario	Canada	M5C 1P1		(647) 448-8044	
Télécopieur		Adresse de courrier électronique			
		art. 53-54			

1.2 DEMANDEUR (titulaire de droits exclusifs d'exploration (DEE))

<input type="checkbox"/> ENTREPRISE	Nom de l'entreprise	N° matricule (NEQ)	N° d'intervenant	%	
	Power Metallic Mines	1176676279			
ou	Nom	Prénom	Date de naissance	N° d'intervenant	
<input type="checkbox"/> PARTICULIER					
Adresse (numéro, rue, route rurale ou case postale)			App.	Ville, village ou municipalité	
82 Richmond Street East, Suite 202				Toronto	
Province	Pays	Code postal	Téléphone (domicile)	Téléphone (bureau)	Poste
Ontario	Canada	M5C 1P1		(647) 448-8044	
Télécopieur		Adresse de courrier électronique			
		art. 53-54			

S'IL Y A PLUS D'UN TITULAIRE, ANNEXER UNE LISTE AVEC TOUS LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS À LA SECTION 1.2

1.3 ADRESSE DE CORRESPONDANCE (si différente de celle du titulaire)

Adresse (numéro, rue, route rurale ou case postale)			App.	Ville, village ou municipalité	
Province	Pays	Code postal	Téléphone (domicile)	Téléphone (bureau)	Poste
Télécopieur		Adresse de courrier électronique			

SECTION 2 LOCALISATION DU TERRAIN VISÉ

Voir instructions Section B

Nom du projet d'exploration (facultatif)

Projet d'exploration Nisk-Lion

SECTION 3 DESCRIPTION DES TRAVAUX

Voir instructions Section C

Nature des travaux	DEE visé(s)	Période de réalisation	Nombre de sites	Volume total visé (m ³)
<input type="checkbox"/> Excavation en terrain meuble		Date de début Date de fin		

Nature de travaux	DEE visé(s)	Période de réalisation	Nombre de sites	Superficie totale visée (m ²)
<input type="checkbox"/> Décapage de roc		Date de début Date de fin		

Nature de travaux	DEE visé(s)	Période de réalisation	Types de sondage	Nombre de sites projetés
<input checked="" type="checkbox"/> Sondage réalisé en terrain meuble et dans le roc	2135591-92; 2045657-662; 101652 to 655; 101658 2858117-121 2529756 2115502	Date de début - 25/11/25 Date de fin 31/12/26	<input checked="" type="checkbox"/> Forage au diamant	Nombre Minimum : 20 Maximum : 350
		Date de début Date de fin	<input type="checkbox"/> Forage à circulation inversée	Nombre Minimum : Maximum :
		Date de début Date de fin	<input type="checkbox"/> Forage à percussion	Nombre Minimum : Maximum :
		Date de début Date de fin	<input type="checkbox"/> Forage sonique	Nombre Minimum : Maximum :

Nature des travaux	DEE visé(s)	Période de réalisation
<input type="checkbox"/> Levés géophysiques sismiques de réfraction		Date de début Date de fin

Nature des travaux	DEE visé(s)	Période de réalisation	Description des paramètres
<input type="checkbox"/> Travaux effectués avec une pompe hydraulique à des fins d'orpaillage		Date de début Date de fin	Débit d'eau de la pompe: m ³ /h Diamètre de la crépine de la pompe : cm Superficie couverte : m ²

Nature des travaux	DEE visé(s)	Période de réalisation	Description de l'activité
<input type="checkbox"/> Échantillonnage en vrac		Date de début Date de fin	<p>A- Substance(s) à échantillonner</p> <p>B- Méthode de prélèvement</p> <input type="checkbox"/> Prélèvement en surface <input type="checkbox"/> Explosif <input type="checkbox"/> Machinerie utilisant la force hydraulique
			<input type="checkbox"/> Prélèvement dans une aire d'accumulation
			<input type="checkbox"/> Prélèvement souterrain
			C- Superficie visée m²
			D- Objectif de l'échantillonnage
			E- Quantité à prélever (tonnes métriques)

SECTION 4 DESCRIPTION SOMMAIRE DES MESURES DE RESTAURATION*

Voir instructions Section D

*(Dans le cas où la quantité de l'échantillonnage serait inférieure à 500 tm)

SECTION 5 DESCRIPTION DE LA MÉTHODE DE RÉALISATION DES TRAVAUX

Voir instructions Section E

Ajouter les principaux éléments qui décrivent la méthode de réalisation des travaux.

Machinerie utilisée : foreuse héliportable et foreuse montée sur patin ("skid drill"),

Transport de la machinerie : bulldozer, hélicoptère

Transport du personnel : camion, 4 roues, motoneige, hélicoptère

Nombre de mètres de forage planifiés, le cas échéant : 30,000 m

Description du déboisement:Le déboisement des sites de forage sera effectué conformément au permis d'intervention du ministère des Ressources naturelles et forêts du Québec. Une fois le trou de forage complété, le site est nettoyé et inspecté. Le casing est laissé en place et un cap métallique placé sur l'ouverture du trou

Autre : Pour le forage, la foreuse sera amenée sur les sites par bulldozer via des sentiers pré-existant ou nouveaux sentiers délimités par le permis d'intervention. Pour les endroits moins accessibles, la foreuse sera mobilisée sur les lieux par hélicoptère. Un pad de 20m X 20m sera aménagé pour chaque trou. L'approvisionnement en eau se fera à partir d'une source locale (lac ou casing de trou de forage à proximité) par une ligne à eau jusqu'au sites de forage. Les coupures de forages seront ensuite contenues dans des dépressions naturelles près du site. Le contracteur (compagnie de forage) est certifié "ecologo" et n'utilise que des produits biodégradables. Une fois le trou de forage complété, le site est nettoyé et inspecté. Le casing est laissé en place et un cap métallique placé sur l'ouverture du trou

SECTION 6 AUTRES DROITS, PERMIS OU AUTORISATIONS

Voir instructions Section F

Est-ce que ces travaux nécessitent un permis d'intervention en forêt?

Oui Non

La demande a-t-elle été déposée?

Oui Non

Date du dépôt de la demande : 2025-10-15

Statut (en traitement ou délivrée) : délivrée

Unité de gestion responsable : Jamésie / Chibougamau (Nord-du-Québec)

Numéro du permis d'intervention : 3035212

Est-ce que ces travaux nécessitent une autorisation faunique auprès du MELCCFP?

Oui Non

La demande a-t-elle été déposée?

Oui Non

Date du dépôt de la demande :

Statut (en traitement ou délivrée) :

Numéro de l'autorisation :

Est-ce que ces travaux nécessitent une autorisation environnementale auprès du MELCCFP?

Oui Non

La demande a-t-elle été déposée?

Oui Non

Date du dépôt de la demande :

Statut (en traitement ou délivrée) :

Numéro de l'autorisation :

Autre permis ou autorisation :

SECTION 7 DOCUMENTATION À JOINDRE

Voir instructions Section G

- Une copie certifiée de la résolution du conseil d'administration ou du règlement interne.
- Le rapport des échanges avec les municipalités locales et les communautés autochtones, le cas échéant, qui indique notamment les questions, les demandes et les commentaires soumis ainsi que les réponses du titulaire.
- Document complémentaire pour l'échantillonnage en vrac de 500 tm et plus (voir les instructions dans la section F).
- L'information relative à l'emplacement géométrique et aux attributs des entités géographiques (fichiers de forme) permettant de délimiter **la ou les zones d'intérêt** où seront réalisés les travaux;
- Le cas échéant, copie du permis d'intervention forestière (facultatif)
- Le cas échéant, copie de l'autorisation environnementale ou de l'autorisation faunique en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ou de la demande en cours (facultatif).

SECTION 8 DÉCLARATION DU RESPONSABLE

Voir instructions Section H

Je déclare que tous les renseignements fournis sur le formulaire et dans les documents annexés sont exacts et complets.

Requérant (signataire) est un mandataire Oui Non

Date : 11/11/2025

Signature : **original signé**

Nom du signataire (lettres moulées) : Terry Lynch

Veillez transmettre ce formulaire ainsi que les documents exigés :

Par courriel :
ati@mrnf.gouv.qc.ca

Nous joindre :
Téléphone : 418 627-6292
sans frais : 1 800 363-7233
services.mines@mrnf.gouv.qc.ca

INSTRUCTIONS

A. Section 1 – IDENTIFICATION

Dans cette section, il est demandé de fournir les renseignements généraux sur le requérant, soit la personne physique qui présente la demande, et sur le demandeur, soit le titulaire du ou des droits exclusifs d'exploration concernés par la demande, qu'il s'agisse d'une personne morale (entreprise) ou physique (particulier).

Le numéro d'intervenant est celui accordé lors de l'enregistrement de la personne en tant qu'intervenant dans le système informatique du registre minier.

Dans le cas où il s'agirait d'un seul titulaire, le pourcentage doit être à 100 %. Cependant, s'il y a plus d'un titulaire, il faut annexer une liste avec tous les renseignements demandés à la Section 1.2, entre autres le pourcentage de chacun des titulaires.

Dans le cas où le demandeur serait une personne morale, le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) est nécessaire. Une copie certifiée de la résolution ou du règlement interne autorisant le requérant à faire la présente demande au nom du demandeur est également requise.

Dans le cas où le demandeur serait une personne physique, si le requérant et le demandeur sont une seule et même personne, les sous-sections 1.1 et 1.2 doivent tout de même être remplies. Si le requérant et le demandeur sont deux personnes différentes, une résolution autorisant le requérant à présenter la demande au nom du demandeur est requise.

B. Section 2 – LOCALISATION DU TERRAIN VISÉ

Cette section couvre les renseignements à fournir quant à la localisation du projet. C'est à cet endroit qu'il faut inscrire le nom du projet d'exploration ou son nom usuel.

C. Section 3 – DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette section couvre les renseignements importants concernant le ou les travaux d'exploration à impacts faisant l'objet de la demande d'autorisation.

Il est donc demandé de cocher le ou les travaux d'exploration à impacts faisant l'objet de la demande et de compléter l'information y étant associée (les droits exclusifs d'exploration visés, la période de réalisation, le nombre de site, etc.) ainsi que l'information précise selon la nature de l'activité projetée.

D. Section 4 – DESCRIPTION SOMMAIRE DES MESURES DE RESTAURATION

Cette section ne vise que les travaux d'échantillonnage en vrac de moins de 500 tm. Elle doit contenir l'information relative aux mesures de restauration qui seront prises afin de remettre en état le site à la fin des travaux d'échantillonnage projetés. Elle doit également contenir un résumé des moyens qui seraient déployés pour sécuriser le site d'exploration durant les travaux et une fois les travaux terminés.

E. Section 5 – DESCRIPTION DE LA MÉTHODE DE RÉALISATION DES TRAVAUX

Cette section doit contenir un descriptif des méthodes de réalisation de chacun des travaux d'exploration à impacts faisant l'objet de la présente demande.

F. Section 6 – AUTRES DROITS PERMIS OU AUTORISATION

Dans le cas où les travaux d'exploration à impacts projetés requerraient des droits, des permis ou des autorisations autres que l'autorisation de travaux d'exploration à impacts, veuillez mentionner les demandes en cours de ces droits, permis et autorisations dans cette section.

Ces droits, ces permis et ces autorisations pourraient être exigés en vertu d'une loi du Québec autre que la Loi sur les mines.

P. ex. : Loi sur la qualité de l'environnement, Loi sur les terres du domaine de l'État ou la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

G. Section 7 – DOCUMENTATION À JOINDRE

Les documents à joindre à la demande d'autorisation de travaux d'exploration à impacts sont les suivants :

✓ **Une copie certifiée de la résolution du conseil d'administration ou du règlement interne**

Lorsque le demandeur est une personne morale (entreprise, société), il doit fournir une copie certifiée de la résolution du conseil d'administration ou du règlement interne autorisant la personne qui présente la demande à le faire au nom du demandeur (titulaire de droits exclusifs d'exploration faisant l'objet de la demande);

✓ **Le rapport des échanges avec les municipalités locales et les communautés autochtones, le cas échéant**

Ce rapport doit, entre autres, indiquer les questions, les demandes et les commentaires soumis ainsi que les réponses du titulaire. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le Guide du promoteur pour une autorisation de travaux d'exploration à impacts;

✓ **Emplacement géométrique**

L'information relative à l'emplacement géométrique et aux attributs des entités géographiques (fichiers de forme) permettant de délimiter la zone d'intérêt où seront réalisés les travaux;

✓ **Document complémentaire pour l'échantillonnage en vrac de 500 tm et plus**

Ce document n'est requis que lorsque la demande concerne des travaux d'échantillonnage en vrac de 500 tm et plus.

Le document complémentaire à la demande doit comprendre l'information suivante :

- **La description du projet** : Cette section doit décrire le milieu où se situe le projet d'exploration et mettre en contexte l'avancement de celui-ci. Il est aussi important que les particularités environnementales ou sociales du milieu soient brièvement mentionnées. La préparation du site doit être décrite et la planification des travaux doit être détaillée. La méthode de prélèvement et les équipements nécessaires à la prise d'échantillons doivent également être décrits. Dans le cas de travaux souterrains, les dimensions des galeries planifiées et des chantiers, le cas échéant, doivent être indiquées. L'échéancier de l'ensemble des travaux, des périodes anticipées de dynamitage, le cas échéant, et de transport devrait être présenté exhaustivement.
- **La description des travaux préparatoires qui ont été réalisés** : Cette section doit mentionner les travaux d'exploration effectués récemment sur le projet d'exploration, et, plus précisément, dans le secteur où est demandée l'autorisation de prélever un échantillon en vrac. Elle doit également présenter un résumé des résultats de ces différentes campagnes ou divers travaux. Les travaux récents qui ont été réalisés doivent aussi permettre de bien anticiper la nature du minerai à extraire, tel que sa composition chimique. La teneur attendue du ou des secteurs à échantillonner doit être citée clairement.
- **L'estimation des ressources et des réserves** : Cette section doit présenter la dernière estimation des ressources minérales de la propriété et, si elles ont été établies, les réserves minérales. Joindre le dernier rapport technique publié pour la propriété, lorsque disponible. Dans le cas où une évaluation des ressources minérales n'aurait pas encore été effectuée, il est important d'en faire mention.
- **L'objectif de l'échantillonnage** : Cette section doit présenter les raisons justifiant la prise d'un échantillon en vrac de 500 tm et plus, l'endroit choisi et le tonnage à extraire. Elle doit également préciser comment l'échantillonnage en vrac s'insère dans la logique de mise en valeur du projet d'exploration ou le développement du projet minier et comment se fera la prise en compte des résultats de l'échantillonnage en vrac.
- **Sommaire des mesures de restauration** : Cette section doit contenir l'information relative aux mesures de restauration qui seront prises afin de remettre en état le site à la fin des travaux d'échantillonnage projetés. Elle doit également contenir un résumé des moyens qui seraient déployés pour sécuriser le site d'exploration durant les travaux et une fois les travaux terminés. Enfin, elle doit faire état du dépôt du plan de réaménagement et de restauration selon les seuils indiqués à l'article 108 du *Règlement sur les mines*.
- **Usinage** : Dans cette section, le requérant doit faire part, le cas échéant, de son intention de construire ou non une usine pilote ou de démonstration. Sinon, il doit fournir une copie du contrat d'usinage ou de la lettre d'intention d'usinage. Cette section doit mentionner également le lieu d'usinage. Le procédé d'usinage prévu doit être décrit ainsi que le taux de récupération anticipé.
- **Aménagement sur le site** : Dans le cas où le titulaire de droits exclusifs d'exploration aurait l'intention d'installer des aménagements sur le site, il doit les mentionner dans cette section. À titre d'exemple, ces installations sont entre autres une halde à stériles, une rampe d'accès, un puits, une aire d'entreposage, etc.
- **Déboisement** : Dans cette section le requérant doit mentionner si un déboisement est nécessaire et si un chemin d'accès doit être aménagé ou construit.

✓ **Autre autorisation obtenue d'un autre ministère**

Lorsque disponible, une copie de l'autorisation environnementale en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ou de la demande en cours. Il s'agit d'un document facultatif.

H. Section 8 – DÉCLARATION DU RESPONSABLE

En cochant la case appropriée, le signataire atteste l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande ainsi que des documents joints.